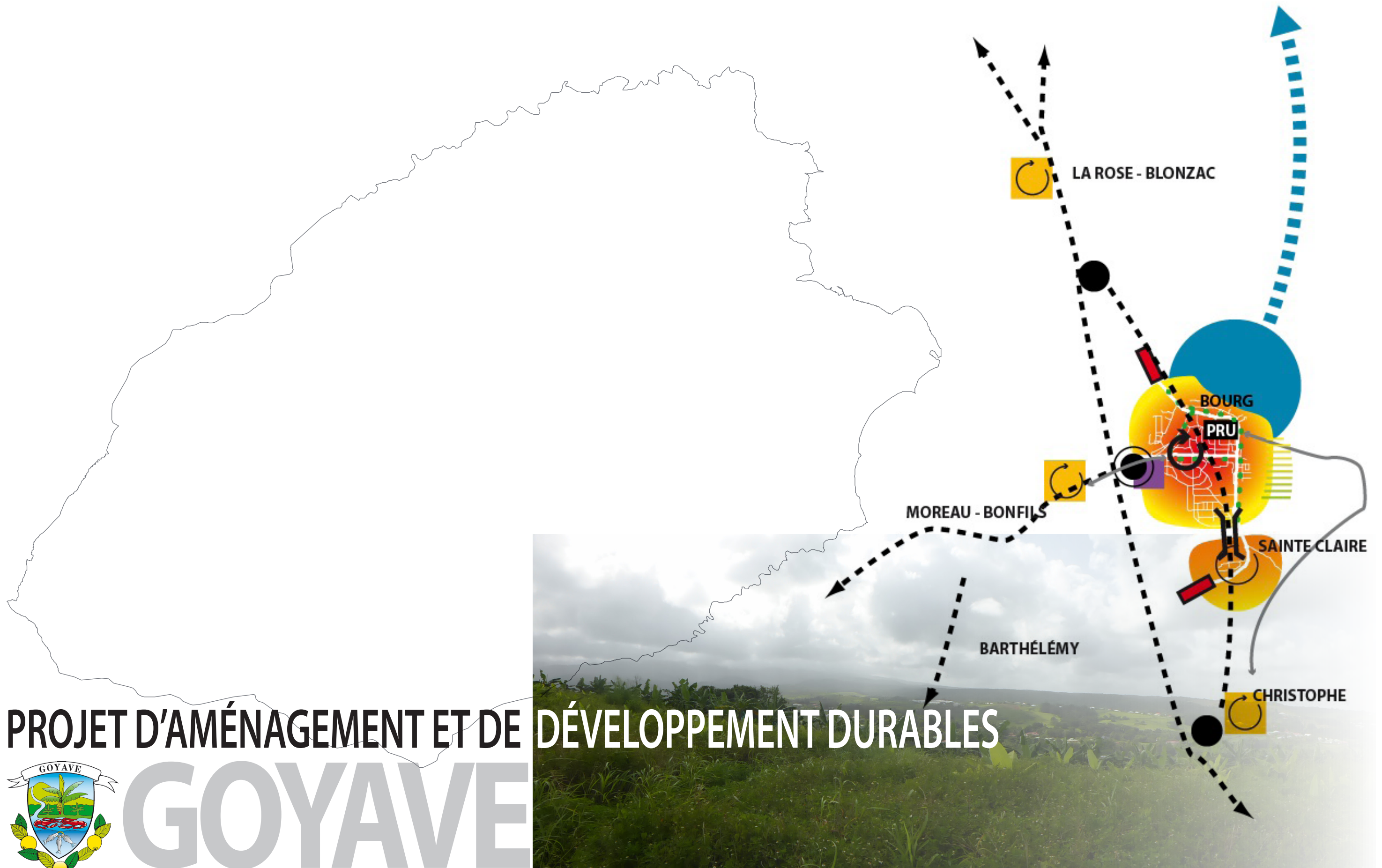


PLAN LOCAL D'URBANISME

MARS 2017



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



GOYAVE

SOMMAIRE2

CONTEXTE3

CONSTATS ...4

... ET AMBITIONS5

1. PROTÉGER LES VALEURS NATURELLES, AGRICOLES ET PATRIMONIALES DU TERRITOIRE POUR LES PROMOUVOIR7

1.1. PROTÉGER8

- Des espaces naturels à protéger sans concession8
- Des espaces dont la protection n'exclut pas une valorisation économique respectueuse de l'environnement8

1.2. PROMOUVOIR9

- Des sites naturels de qualité à valoriser9
- Un patrimoine vernaculaire à requalifier et à entretenir9
- Préserver les espaces agricoles en développant l'agro-tourisme9
- Des parcours thématiques pour connecter ces sites9

1.3. PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA RESSOURCE EN EAU10

1.4. GÉRER LE RISQUE SUR LE TERRITOIRE11

- Des risques naturels à prendre en compte11
- Des risques et pollutions anthropiques à contenir11

2. STRUCTURER ET ÉQUIPER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS EXISTANTS ET PLANIFIÉS13

2.1. HIÉRARCHISER L'URBANISATION ET PRIORISER LE DÉVELOPPEMENT SUR DES SECTEURS STRATÉGIQUES14

- Un bourg renouvelé ...14
- ... et étendu sur le secteur de Sainte-Claire16

Un développement urbain encadré sur le secteur de Bois-sec – Moreau – Bonfils18

Des sections à qualifier et à maîtriser18

2.2. METTRE LES ÉQUIPEMENTS À NIVEAU FACE AUX DEVELOPPEMENTS RÉCENTS TOUT EN PRÉVOYANT LES EXTENSIONS FUTURES19

Qualifier les espaces publics19

Végétaliser la ville19

Penser les équipements publics en conséquence20

Équilibrer l'offre sportive de la commune par la création d'une petite zone d'activités sportives au nord de la commune20

Mettre à niveau les réseaux et prévoir les développements urbains futurs20

Hiérarchiser les transports et développer les modes doux de déplacements21

3. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PROPRE À GOYAVE EN COHÉRENCE AVEC SON IDENTITÉ RURALE23

3.1. RELANCER L'ACTIVITÉ AGRICOLE24

Maintenir le secteur agricole sur le territoire24

Encourager le secteur agricole à diversifier ses cultures24

Privilégier les modes de vente en circuits courts locaux24

3.2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE GOYAVE25

Requalifier et développer la zone d'activité de Fortyl, élément constituant l'entrée de ville principale25

Optimiser les conditions de développement économique au sein d'une nouvelle zone d'activité25

Étoffer l'offre urbaine au sein du bourg26

Favoriser le développement d'une économie liée au nautisme au niveau du port26

Proposer des offres de formation en cohérence avec les orientations de développement économique26

3.3. développer un tourisme EN LIEN AVEC LES VALEURS NATURELLES ET AGRICOLES DE LA COMMUNE27

Valoriser les sites existants pour promouvoir le territoire27

Créer des sentiers et parcours thématiques27

Privilégier les formes d'hébergement respectueuses du cadre de vie et de la ruralité de Goyave27



Depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) qui régissait le droit des sols.

Le contenu des PLU a successivement été complété par la loi d'Engagement National pour l'Environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010 (intégration de principes tels que la trame verte et bleue, les orientations d'aménagement et de programmation) et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR) du 26 mars 2014 (coefficient de biotope, orientations liées aux paysages...).

Pièce centrale du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime une vision stratégique du développement du territoire communal à moyen terme (15 ans).

Dans ce cadre, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrit par le Conseil Municipal de la commune de Goyave le 13 décembre 2012.

Goyave a intégré la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) en janvier 2013.

C'est dans ce contexte déjà riche de réflexions, que la commune de Goyave conduit la révision du POS qui aboutira à l'élaboration du PLU.

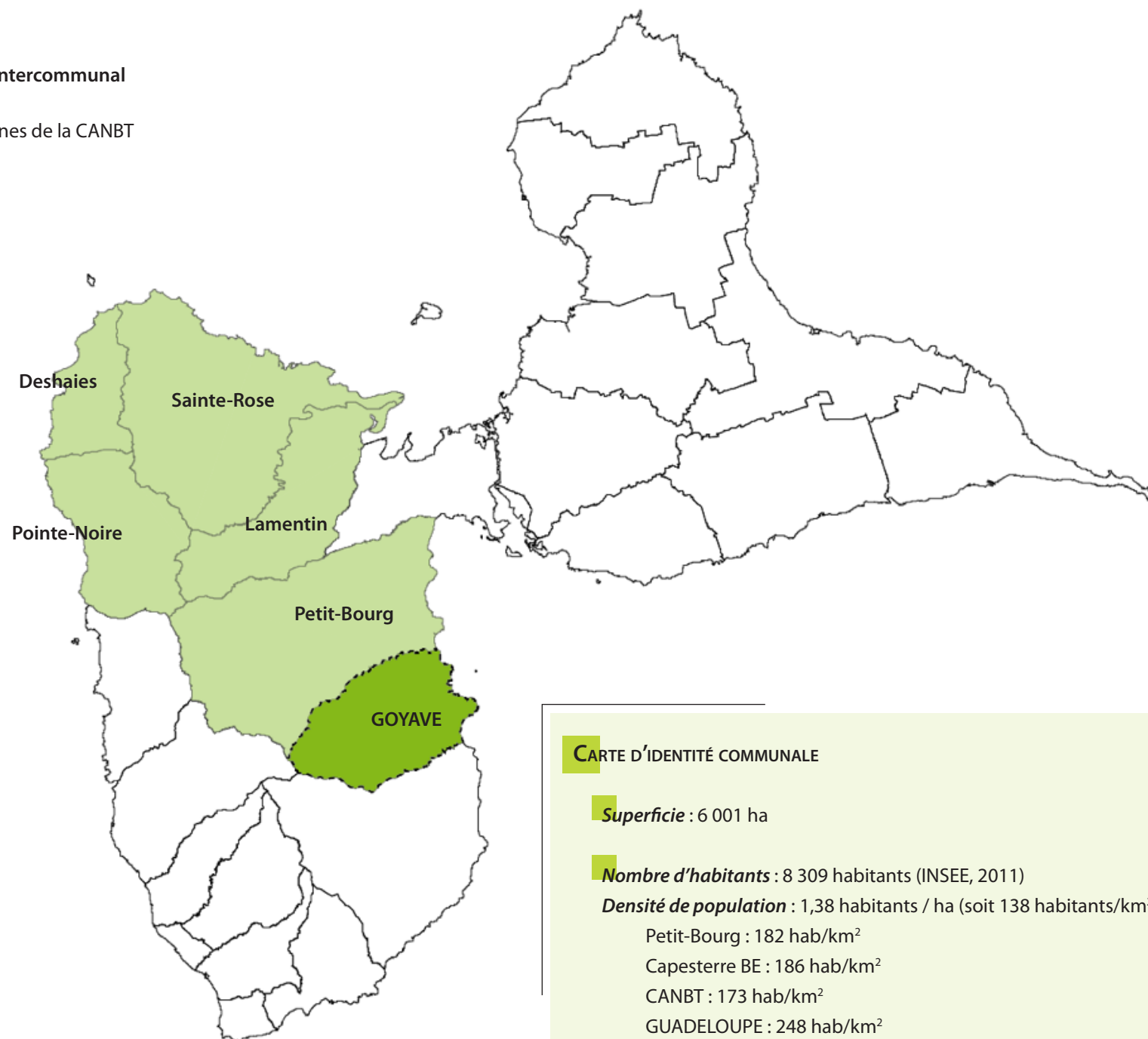
Ce document permet de renforcer la portée des éléments stratégiques de développement déjà engagés et de définir un projet de développement cohérent avec la dimension intercommunale de la CANBT à l'horizon 2030.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Goyave est l'expression d'une réflexion fondée sur un état des lieux révélant des enjeux de territoire desquels résulte un ensemble d'orientations stratégiques visant à :

- organiser de façon cohérente et argumentée les principales actions municipales en matière de développement et de renouvellement urbain.
- donner un cadre aux investissements privés sur le territoire communal pour les dix années à venir.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU a pour objet, en application de l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, de définir, les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Il n'est pas opposable aux demandes d'autorisations d'occupation et utilisation du sol.

 Communes de la CANBT
 GOYAVE



CARTE D'IDENTITÉ COMMUNALE

Superficie : 6 001 ha

Nombre d'habitants : 8 309 habitants (INSEE, 2011)

Densité de population : 1,38 habitants / ha (soit 138 habitants/km²)

Petit-Bourg : 182 hab/km²

Capesterre BE : 186 hab/km²

CANBT: 173 hab/km²

GUADELOUPE : 248 hab/km²

Nombre d'emplois : 899 emplois (INSEE 2011)

Nombre d'actifs : 3 664 actifs

Nombre d'actifs occupés : 2 649 actifs occupés

Taux de concentration d'emploi : 33,6 %

Petit-Bourg : 47,2 %

Capesterre BE : 61,7 %

CANBT : 52,7 %

Nombre de logements : 3 936 logements (INSEE, 2011)

Evolution du parc de logements 1999 - 2011 : 83 %

Petit-Bourg : 42 %

CANBT : 40 %

Taux de logement social : 37 %

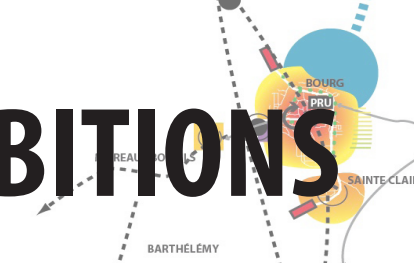
Taux de vacance en 2010 : 15,5 % (croissance du taux de vacance de 70 % entre 1999 et 2010)

Petite commune (8 309 habitants en 2011) dotée d'une identité naturelle et rurale forte, Goyave se trouve confrontée à des dynamiques de population spécifiques liées à son implantation.

Inscrite dans la sphère d'influence de l'agglomération pointoise, véritable pôle économique de la Guadeloupe, la commune fait face à une forte croissance de population (+64% entre 1999 et 2011). La disponibilité foncière du territoire et sa proximité au pôle pointois placent Goyave dans une dynamique similaire à celle qui s'est exprimée sur Petit-Bourg dès le début des années 1990 : ce phénomène d'attractivité de la polarité pointoise concerne d'abord les communes limitrophes et s'étend aujourd'hui jusqu'à Goyave.

Au sein du territoire, ces dynamiques se traduisent par le développement du Bourg via d'importantes opérations de logement, notamment de logements sociaux (ZAC de l'Aiguille). Les sections, en particulier les sections de Moreau, Bonfils et Bois-Sec, tendent à se développer à travers des logiques de lotissements destinés aux classes moyennes voire supérieures ponctuellement complétés par des opérations de logements collectifs sociaux (Résidence Coriandre).

Le développement important des sections, conjugué à la construction dans les années 1980 de la déviation de la RN1 et à la création des ZAC de l'Aiguille (à destination résidentielle) et de Fortyl (à vocation économique), ont engendré une mutation forte du bourg. Celui-ci s'est ainsi déplacé depuis le port jusque sur les hauteurs plus à l'ouest et dans les méandres de la Petite Rivière à Goyave vers la section de Sainte-Claire, avec pour conséquence une dépréciation forte des secteurs les plus éloignés de la route nationale (ancienne RHI à proximité du port).



OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

L'analyse de la consommation des zones urbaines et à urbaniser sur toute la durée du POS révèle :

POS

ZONES POS	SURFACE TOTALE (HA)	CONSOMMATION (ha et %)
ZONES U	279,4 ha	190,4 ha (consommée à 68 %)
ZONES NA	75,4 ha	33,2 ha (consommée à 44%)
ZONES NB	157,9 ha	53,4 ha (consommée à 34%)

277 ha
consommés
dans le cadre du POS

Dans le cadre du PLU maintenant, on considère d'une façon générale que seules les zones urbaines et les zones à urbaniser sont consommatrices d'espace. Les zones NB n'ont pas d'équivalent au PLU, les surfaces consommées des zones NB sont généralement intégrées au sein de zones U du PLU.

PLU

ZONES PLU	SURFACE TOTALE (HA)
ZONES U	418,9 ha
ZONES AU	43,8 ha

462,7 ha
dédiés à l'urbanisation dans le cadre du PLU (dont 277 hectares déjà consommés dans le cadre du POS)
Soit une consommation potentielle au PLU de **185,7 ha** (calcul : 462,7 - 277)

Ainsi la surface potentiellement consommée d'ici les 15 prochaines années, permise par le PLU, est estimée à **483,1 ha**.

$$185,7 \text{ ha potentiellement consommés dans le cadre du PLU} / 277 \text{ ha déjà consommés dans le cadre du POS} \times 100 = \mathbf{67 \%}$$

$$100 \% - 67 \% = \mathbf{-33 \%}$$

Le rapport entre la consommation potentielle permise par le PLU et la consommation effectuée dans le cadre du POS permet d'estimer si le PLU est plus consommateur d'espace (supérieur à 100 %) ou moins permissif que le POS (inférieur à 100%).

Dans ce second cas, la différence calculée par rapport à 100% permet de définir la modération de la consommation de l'espace proposée par le PLU.

La commune souhaite réduire de **33%** le potentiel de consommation au PLU par rapport à ce qui a été permis par le POS.

Cette objectif de modération de la consommation de l'espace, souhaitée par la municipalité, s'inscrit dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain sur son territoire et de rentabilisation de l'effort d'équipements dû par les collectivités.

La municipalité souhaite favoriser le développement économique et urbain sur un territoire dont il convient de préserver l'essence même de son attractivité.

Cette volonté est affichée par la Municipalité qui calibre son développement pour accueillir **12 000 habitants à l'horizon 2030**. Cette évolution démographique doit se conjuguer avec les principes de préservation et de promotion des qualités naturelles et paysagères du territoire. Sa mise en œuvre ne doit pas être une source d'altération des valeurs intrinsèques du territoire qui fondent l'identité et le cadre de vie de la commune.

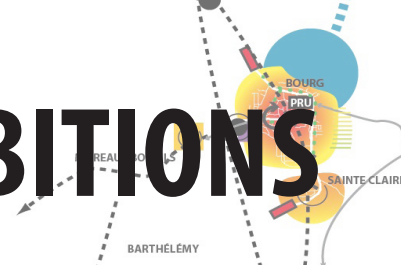
La volonté de rendre cohérent le développement économique et urbain avec la conservation des valeurs environnementales et rurales s'impose comme le fil rouge de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'importance des surfaces protégées au titre des zones naturelles du POS (76,4% de la surface communale) souligne le caractère naturel du territoire dont certains sites accessibles comme les Chutes de Moreau, la Chute Bras de Fort, le littoral (mangrove et plage de sable noir), les nombreuses rivières expriment l'intérêt.

Ces sites et espaces, encore largement préservés, font l'objet d'une véritable réaffirmation de leur protection à des degrés divers selon leur sensibilité. Cette protection favorise la promotion du territoire à une échelle supra-communale. Les sites aménagés valorisent le territoire et le rendent attractif; ils participent à faire émerger une économie nouvelle, fondée sur la découverte de milieux aux valeurs naturelles, pédagogiques et récréatives. De fait la protection des milieux naturels devient un axe fort de la logique d'aménagement et de développement économique du territoire; elle suppose parallèlement le développement de structures d'hébergement adaptées (gîtes).

Aujourd'hui plus de 60 % des actifs occupés résidant sur le territoire de Goyave se rendent quotidiennement dans l'une des trois communes de l'agglomération pointoise. En accord avec les objectifs du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), qui confère à Goyave le statut de polarité d'un bassin de vie secondaire, la municipalité réaffirme la nécessité de réduire sa dépendance à l'agglomération pointoise. Cette évolution suppose le renforcement d'une économie dont les fondements traditionnels ont quelque peu été ébranlés par la mutation urbaine du territoire plus subie que préparée. La relance du secteur agricole, le soutien et l'offre nouvelle du secteur tertiaire et le développement d'un tourisme vert et/ou rural deviennent les clefs d'actions de la commune.

L'attractivité du territoire (+64% d'habitants entre 1999 et 2011) et les développements futurs à prévoir prennent géographiquement forme via une extension du bourg sur le secteur de Sainte-Claire, continuité naturelle du bourg de l'autre côté de la Petite Rivière à Goyave. Cette zone d'extension s'articulera avec l'ancien bourg, renouvelé et densifié, via une zone d'activité qualifiée. La préservation des grands équilibres entre zones de développement économique et urbaine et les secteurs protégés suppose que ces extensions nouvelles puissent être par ailleurs compensées par la remise en cause de secteurs ouverts à l'urbanisation et reclassés en zones protégées.



1. Protéger les valeurs naturelles, agricoles et patrimoniales du territoire pour les promouvoir

1.1. PROTECTION

Des espaces naturels à protéger sans concession
Des espaces dont la protection n'exclut pas une valorisation économique respectueuse de l'environnement

1.2. PROMOTION

Des sites naturels de qualité à valoriser
Un patrimoine vernaculaire à requalifier et à entretenir
Préserver les espaces agricoles en développant l'agro-tourisme
Des parcours thématiques pour connecter ces sites

1.3. LA PRESERVATION ET LA PROMOTION DE L'EAU

1.4. LA GESTION DU RISQUE SUR LE TERRITOIRE

Des risques naturels à prendre en compte
Des risques et pollutions anthropiques à contenir

ENTRE ESPACES NATURELS ET STRUCTURE URBAINE

La définition précise des besoins de la commune et la hiérarchisation du développement urbain favorise son articulation positive avec les espaces naturels et agricoles afin de limiter l'étalement urbain et le mitage tout en permettant l'insertion de la nature au sein même de la ville.

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

2.1. HIERARCHISER L'URBANISATION ET PRIORISER LE DEVELOPPEMENT SUR DES SECTEURS STRATEGIQUES

Un bourg renouvelé ...
... et étendu sur le secteur de Sainte-Claire
Un développement urbain encadré sur le secteur de Bois-sec – Moreau – Bonfils
Des sections à aménager

2.2. METTRE LES ÉQUIPEMENTS À NIVEAU FACE AUX DEVELOPPEMENTS RÉCENTS TOUT EN PRÉVOYANT LES EXTENSIONS FUTURES

Qualifier les espaces publics
Végétaliser la ville
Penser les équipements publics en conséquence
Mettre à niveau les réseaux et prévoir les développements urbains futurs
Hiérarchiser les transports et développer les modes doux de déplacements

GOYAVE,
une ville renouvelée pour 2030
- **12 000** habitants
- environ **1700** logements supplémentaires

ENTRE ESPACES NATURELS & AGRICOLES ET DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La préservation des valeurs naturelles et agricoles permet leur promotion et leur valorisation économique, au sein d'un développement respectueux du cadre rural de la commune.

3. Permettre le développement d'une activité économique propre à Goyave en cohérence avec son identité rurale

3.1. RELANCER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Maintenir le secteur agricole sur le territoire
Encourager le secteur agricole à diversifier ses cultures
Privilégier les modes de vente en circuits courts locaux

3.2. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE GOYAVE

Requalifier la zone d'activité de Fortyl
Offrir une opportunité nouvelle de développement au sein d'une nouvelle zone d'activité
Permettre le développement d'une offre urbaine au sein du bourg
Favoriser le développement d'une économie liée au nautisme doux au niveau du port
Proposer des offres de formation en cohérence avec les orientations de développement économique

3.3. PENSER UN SECTEUR TOURISTIQUE ATTRACTIF EN LIEN AVEC LES VALEURS NATURELLES ET AGRICOLES DE LA COMMUNE

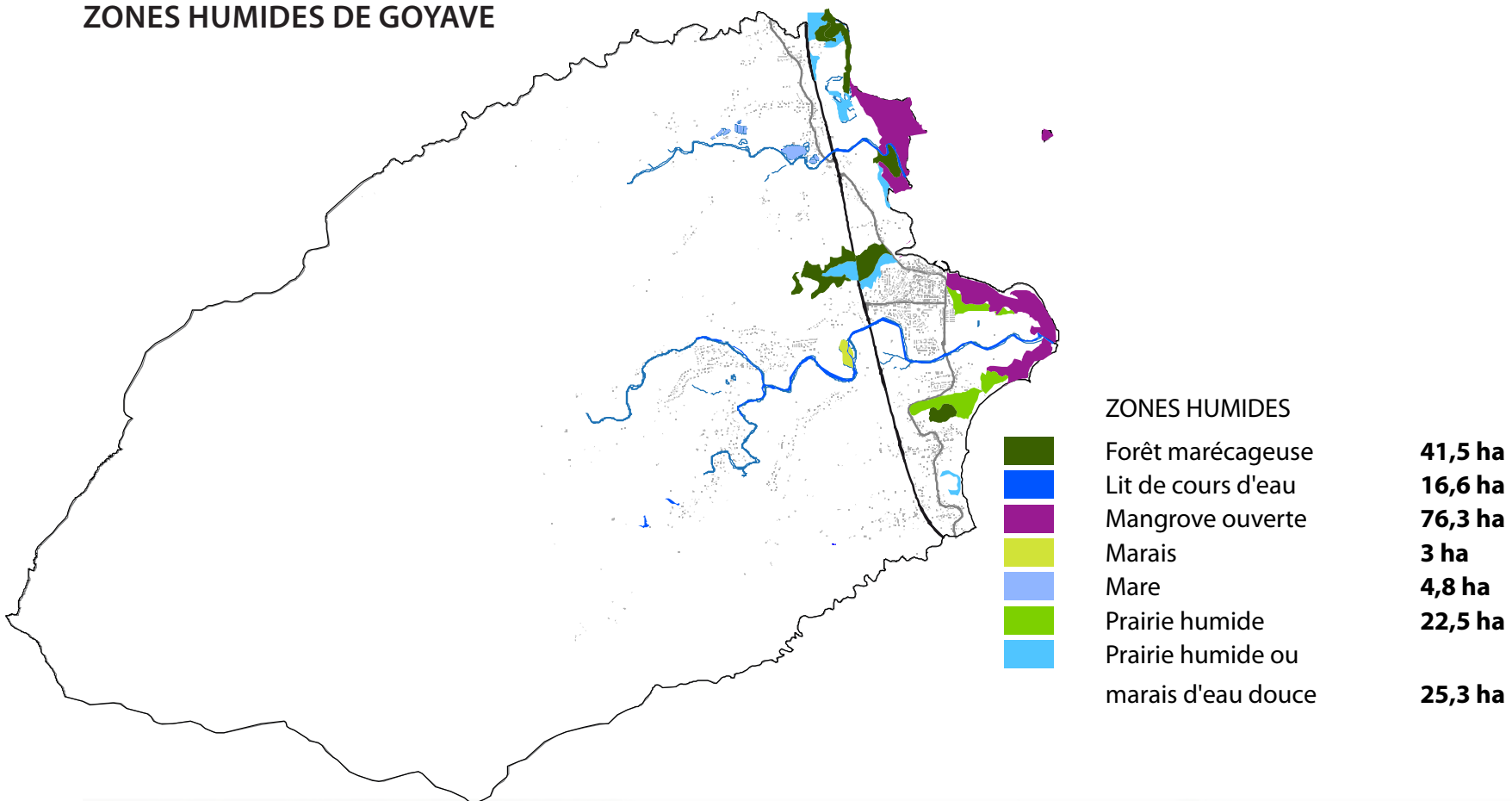
Valoriser les sites existants
Créer des sentiers et parcours thématiques
Privilégier les formes d'hébergement respectueuses du cadre de vie et de la ruralité de Goyave

ENTRE STRUCTURE URBAINE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Offrir la possibilité aux habitants de Goyave de travailler au sein de leur propre commune permet de réduire les déplacements et la dépendance à l'agglomération pointoise.
La requalification du bourg s'appuie sur une approche transversale et notamment sur sa revitalisation économique.

1. Protéger les valeurs naturelles, agricoles et patrimoniales du territoire pour les promouvoir

ZONES HUMIDES DE GOYAVE



CONSTATS

De par l'importance des surfaces réglementairement protégées au niveau du POS au titre des zones naturelles et agricoles (respectivement 75% et 15% du territoire), la commune de Goyave dispose d'atouts environnementaux forts. Ces espaces naturels, qui présentent des degrés de sensibilité divers, font l'objet de protections plus ou moins fortes : depuis le classement de 1589 hectares dans le Parc National de Guadeloupe jusqu'à la ZNIEFF Maritime de Type 1 (Caye Dupont), en passant par les espaces littoraux protégés par l'article L146-6.

Le souhait de la municipalité de s'inscrire dans la démarche de la Charte du Parc National révèle véritablement l'ambition des élus de préserver un environnement omniprésent mais fragile.

Fragile car il fait face à de multiples agressions d'ordre naturel (érosion du littoral...) ou anthropique (pollutions, chlordécone, mitage altérant environ 5 % du territoire...). Ce territoire est fortement soumis aux risques naturels puisque 60 % des espaces sont contraints à divers degrés et 43 % classés inconstructibles.

Face à ces enjeux, la municipalité souhaite favoriser une démarche globale de développement durable fondée sur la protection des espaces naturels et agricoles.

Cette préservation permet de valoriser des espaces peu connus et d'apporter à Goyave une attractivité liée à l'éco-tourisme ou à l'agro-tourisme.

Enfin, la gestion des risques naturels apparaît comme essentielle pour sécuriser la population et éviter d'accroître des phénomènes naturels par des usages et comportements non maîtrisés.



Source : Urbis

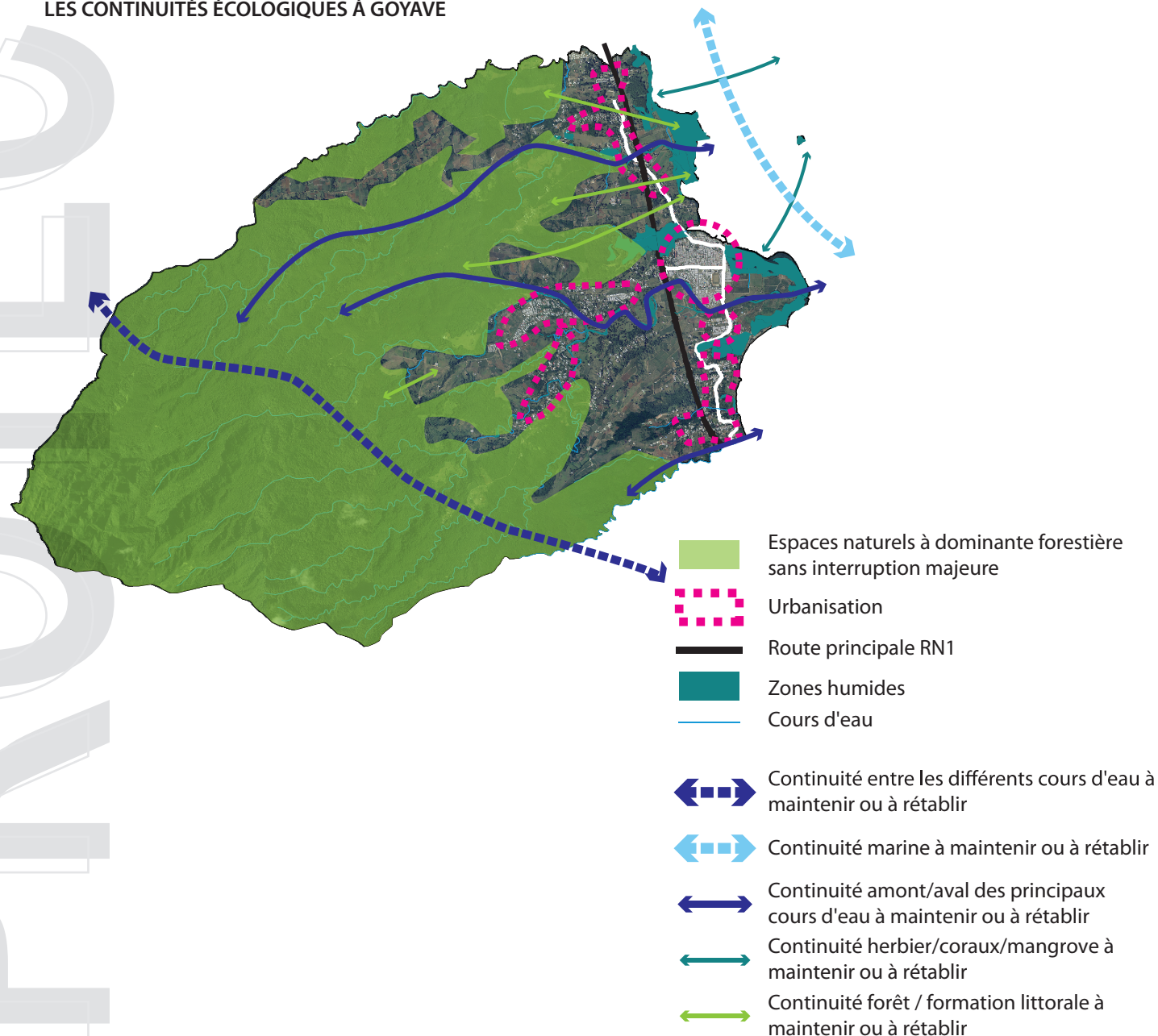
1. Protéger les valeurs naturelles, agricoles et patrimoniales du territoire pour les promouvoir

1.1. PROTÉGER

La municipalité entend protéger le territoire communal et les nombreux espaces naturels et agricoles qui le caractérisent.

Cette protection s'effectue à plusieurs niveaux, depuis la protection sans concession des espaces les plus sensibles, telle que la zone du Parc National de Guadeloupe (PNG) ou encore de certains secteurs de mangrove, jusqu'à une préservation autorisant son exploitation mesurée (valorisation du site afin d'accueillir du public, agriculture maîtrisée). Ces ambitions de protection ne s'arrêtent pas aux seuls sites répertoriés mais bien à l'ensemble des continuités écologiques listées dans le diagnostic.

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À GOYAVE



Des espaces naturels à protéger sans concession

Parmi les espaces à protéger sans concession on retrouve la zone inscrite dans le cœur du Parc National de Guadeloupe, dont l'utilisation doit se faire dans les règles imposées par le PNG. De la même manière, seront largement protégés les espaces suivants :

- les Espaces Remarquables du Littoral (ERL) relevant de l'article L146-6 : Pointe de la Rose, Pointe de la Petite Rivière à Goyave (ou Petite Caraïbe).
- Les zones humides encore faiblement atteintes par le développement urbain, dont la fonction biologique et écologique subsiste : (Pointe de la Rose, Embouchure de la rivière de Sarcelle, Pointe de la Petite Rivière à Goyave, la forêt marécageuse de part et d'autre de la Route Nationale 1 au niveau du radar, champs de madère au niveau des talwegs). Une sensibilisation des acteurs de l'aménagement et des habitants sur l'importance de ces zones de biodiversité pourrait être mise en place.
- L'Îlet Fortune, lieu de ponte des tortues devra être préservé d'une activité humaine trop intense
- Concernant la ZNIEFF de la Caye DUPONT il est préconisé de réguler la navigation à ses abords et de limiter les conflits entre les richesses des milieux et leur exploitation (pêche)
- L'ensemble de ces sites constitue autant de réservoirs de biodiversité reliés entre eux via des continuités écologiques qu'il est absolument nécessaire de préserver.

Des espaces dont la protection n'exclut pas une valorisation économique respectueuse de l'environnement

L'Office National des Forêts (ONF) est en charge de 3 436 hectares représentant plus de la moitié (57 %) du territoire de Goyave. En dehors de la partie classée dans le Parc National, un grand domaine forestier fait l'objet aujourd'hui d'une protection mais l'exploitation raisonnable de cet espace est possible, à l'instar de l'exploitation de bois sur d'autres communes du Nord Basse-Terre (Sainte Rose).

Quelques sites pourront être aménagés afin d'être valorisés, via la mise en place de sentiers balisés ou de voie d'accès automobile. C'est le cas des Chutes de Moreau ou encore de la Chute Bras de Fort. Dans l'optique de conserver une économie endogène, les élus souhaitent protéger les espaces agricoles (culture, pâturage ...) existants. Cette ambition passe non seulement par un classement en zone agricole mais également par la compensation des secteurs agricoles amenés à disparaître dans le cadre de projets mobilisés pour l'extension du bourg. (voir 1.2. PROMOUVOIR)

1. Protéger les valeurs naturelles, agricoles et patrimoniales du territoire pour les promouvoir

1.2. PROMOUVOIR

Des sites naturels de qualité à valoriser

La préservation voire la protection des espaces naturels passe également par leur valorisation ainsi que par la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Cette sensibilisation est le corollaire d'une promotion des sites naturels et agricoles remarquables.

À l'instar de la passerelle facilitant l'accès aux chutes de Moreau, l'aménagement de sites naturels permettrait de promouvoir davantage le territoire, le faire découvrir au grand public et lui conférer une attractivité nouvelle à l'échelle du département. Parmi ces sites, ont été identifiés :

- l'îlet Fortune, qui s'inscrira dans une ambition plus large de développer les loisirs nautiques au niveau du port et dont l'exploitation sera strictement encadrée
- la plage de Sainte Claire fait déjà l'objet d'un projet d'aménagement en cours d'élaboration
- les chutes Moreau, le Bassin bleu ou encore la chute de Bras de Fort attirent d'ores et déjà les touristes, les sentiers devront être bien aménagés et entretenus, leur signalétique renforcée et leur accès parfois davantage assuré (ex : Bassin Bleu)
- le cordon littoral végétal, dont la protection est affirmée, serait le support d'un sentier pédagogique de découverte reliant les points forts de ce rivage : plage de Sainte Claire, mangrove à l'embouchure des rivières et le port.
- un point de vue panoramique pourrait être créé sur le secteur de Morne-Rouge

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

De manière générale, l'ensemble des aménagements liés à la fréquentation touristique de sites naturels devront s'inscrire dans une démarche environnementale des activités.

Un patrimoine vernaculaire à requalifier et à entretenir

La commune de Goyave recèle d'éléments de « petit patrimoine » qui devraient faire l'objet d'un véritable inventaire dont une amorce a déjà été réalisée par les élèves du collège de Matélie. La promotion de ce travail constituerait un levier de sensibilisation des habitants à leur patrimoine.

Concernant les éléments de patrimoine identifiés, la municipalité souhaite les requalifier lorsque nécessaire et les inscrire dans un parcours thématique culturel sur l'histoire de son territoire :

- les deux ponts type Eiffel situés à la Rose et au niveau de la ZAC de l'Aiguille
- la glacière de Douville
- l'Aqueduc de Blonzac
- les vestiges de l'ancien chemin de fer sur la plage de Sainte Claire
- l'église Sainte Anne de Goyave

- le marché
- les vestiges de l'ancienne prison
- l'oratoire de Sainte Anne
- les anciennes maisons traditionnelles du bourg
- la maison Schwartzbart (actuellement résidence d'artiste)

Préserver les espaces agricoles en développant l'agro-tourisme

Plus qu'une simple orientation, la municipalité affiche véritablement son ambition en matière de conservation du caractère rural de la commune et d'un cadre de vie largement lié à son identité agricole.

La préservation des espaces agricoles, d'ores et déjà affirmée, passe nécessairement par la relance de l'activité agricole. L'un des leviers de cette dynamisation correspond à la diversification du secteur notamment via l'agri-tourisme.

Espace privilégié pour l'accueil de structures d'accueil de type gîtes et chambres d'hôte, la commune souhaite permettre aux agriculteurs d'élargir le champ de leurs activités en incitant au développement de gîtes ruraux.

La conception de circuits de découverte des produits et modes de productions locales constitue une source de revenu supplémentaire pour les agriculteurs fondée sur la découverte des saveurs locales et de l'identité de Goyave. Quelques sites pourraient être mis en valeur :

- Village au Ti Bouboul
- Fermes existantes sur le territoire
- Pépinières

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les hébergements agro-touristiques devront limiter leur impact sur l'environnement en travaillant sur les modes d'assainissement ...

Des parcours thématiques pour connecter ces sites

À l'image du parcours thématique sur le patrimoine, l'ensemble des sites naturels, ainsi valorisés s'inscriront dans des parcours balisés permettant de découvrir le territoire et de sensibiliser les habitants et touristes aux valeurs environnementales de Goyave.

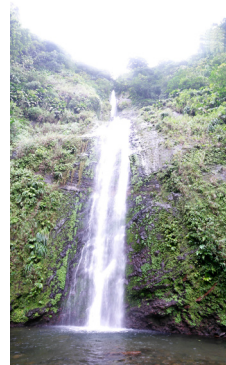
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Majoritairement aménagés pour des déplacements doux, certaines portions pourront même accueillir des voies dédiées aux vélos, et permettre le développement de modes de transports dits doux. Dans le contexte actuel de changement climatique et face au poids de la voiture individuelle, le développement d'une offre de vélo permettrait de sensibiliser la population aux modes de transports non polluants.

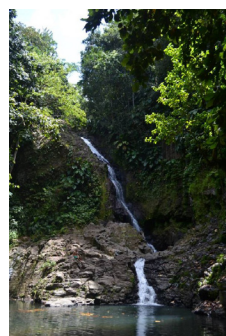
1. Protéger les valeurs naturelles, agricoles et patrimoniales du territoire pour les promouvoir

PARCOURS DE DÉCOUVERTES AU FIL DE L'EAU

Chutes Moreau



Chute Bras de Fort



Bassin bleu

Jardin d'Eau

Plage de Sainte-Claire



Port de Goyave



Petite Rivière à Goyave -
Petite Caraïbes



Futur barrage de Moreau

1.3. PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA RESSOURCE EN EAU

Fort de quatre rivières majeures, la Petite Rivière à Goyave, la Rose, Sarcelle et Moreau ainsi que des nombreux affluents pour chacune, le réseau hydrographique de Goyave est particulièrement dense. Il est complété par un littoral long de 8,3 km où se succèdent plages et zone de mangrove. Plusieurs sites de baignades et/ou de découverte de l'eau sont ainsi identifiés :

- les chutes Moreau
- la chute Bras de Fort
- le Bassin bleu
- le Jardin d'Eau de Blonzac
- la plage de Sainte-Claire
- barrage de Moreau en cours de construction

Cette particularité fait l'objet d'une ambition forte de protection de ces espaces parfois pollués par les activités anthropiques mais également d'une politique de promotion via des activités nautiques. En ce sens, les élus se sont engagés dans la réalisation du Profil des eaux de baignades, mission qui a été confiée au syndicat Sites et Plages.

La municipalité confirme la protection de ces espaces par un classement des rivières et ravines en zones naturelles. La navigation et l'activité de pêche autour de la Caye Dupont devront être régulées.

La préservation s'effectuera également par le biais d'une sensibilisation à la qualité de ces sites et par la mise en place d'aménagements légers permettant la découverte des lieux :

- Baliser et remettre en état le sentier d'accès à la chute Bras de Fort
- Améliorer la piste d'accès aux chutes de Moreau
- S'assurer de l'accessibilité du bassin bleu (parcelle privée)
- Aménager la plage de Sainte Claire
- Proposer des points d'information sur le barrage de Moreau

Les élus souhaitent également développer l'activité nautique non motorisée via la création d'excursions en canoë-kayak reliant le port à l'embouchure de la Petite Rivière à Goyave, depuis le port jusqu'à l'îlet Fortune ou encore en terminant dans les zones de mangrove à l'image de ce qu'il se fait sur Sainte Rose ou Vieux-bourg de Morne à l'Eau.

Là encore, un parcours thématique sur l'eau permettrait de connecter aisément l'ensemble de ces sites remarquables et donnerait une visibilité plus importante à la commune.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Privilégier les loisirs non motorisés pour les activités nautiques.
Préférer des aménagements légers pour l'équipement des sites de baignades en zone naturelle

1. Protéger les valeurs naturelles, agricoles et patrimoniales du territoire pour les promouvoir

1.4. GÉRER LE RISQUE SUR LE TERRITOIRE

Avec plus de 3 500 hectares soumis à des risques naturels (houle cyclonique, mouvements de terrain, inondations et risques sismiques) soit 60,9% du territoire, dont 2 598 hectares de zones inconstructibles, le territoire de Goyave est fortement contraint.

Par ailleurs, les risques ne sont pas uniquement naturels mais également d'ordre anthropique liés à des comportements et usages qui aggravent un risque naturel latent (exemple d'une érosion du littoral accentuée par l'implantation de bâti dans des zones peu propices).

Consciente de ces différents risques, la municipalité affirme sa volonté de mettre en place les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité de ses habitants.

Des risques naturels à prendre en compte

L'ambition principale incite largement à limiter l'urbanisation dans les secteurs à risques forts en les classant en zone naturelle ou agricole, excluant la possibilité de construire des unités à vocation d'habitat.

La préservation du cordon littoral végétal évoquée plus haut participe à limiter le phénomène d'érosion du littoral en évitant la construction d'habitations sur ces secteurs potentiellement instables et menacés à moyen terme.

Sur la zone de la ZAC de l'Aiguille, située dans un méandre de la Petite Rivière à Goyave et, de fait potentiellement inondable, un aménagement des berges sera prévu afin de contenir l'eau en cas de fortes crues. La réflexion sur la délocalisation de cette population n'est pas exclue comme action ultime de mise en sécurité.

Cet aménagement des berges vise à accroître la capacité de stockage au droit de ce segment du cours d'eau pour éviter les crues. Sur un profil élargi, les espaces inondables peuvent être destinés à l'accueil d'un parc paysager qui viendrait former une pause végétale entre le bourg et son extension prévue sur le secteur de Sainte-Claire. Ce parc pourra alors se connecter à un espace à vocation sportive et/ou récréative sur la Pointe de la Petite Caraïbe également fortement inondable.

Des risques et pollutions anthropiques à contenir

La présence très probable de chlordécone sur le territoire de Goyave impacte largement l'activité agricole et réduit la marge d'action possible en matière de diversification vers les cultures vivrières.

La municipalité souhaite s'engager dans un programme de sensibilisation et de formation à des méthodes nouvelles (culture hors-sol...) afin d'accompagner les agriculteurs dans cette gestion de la pollution.

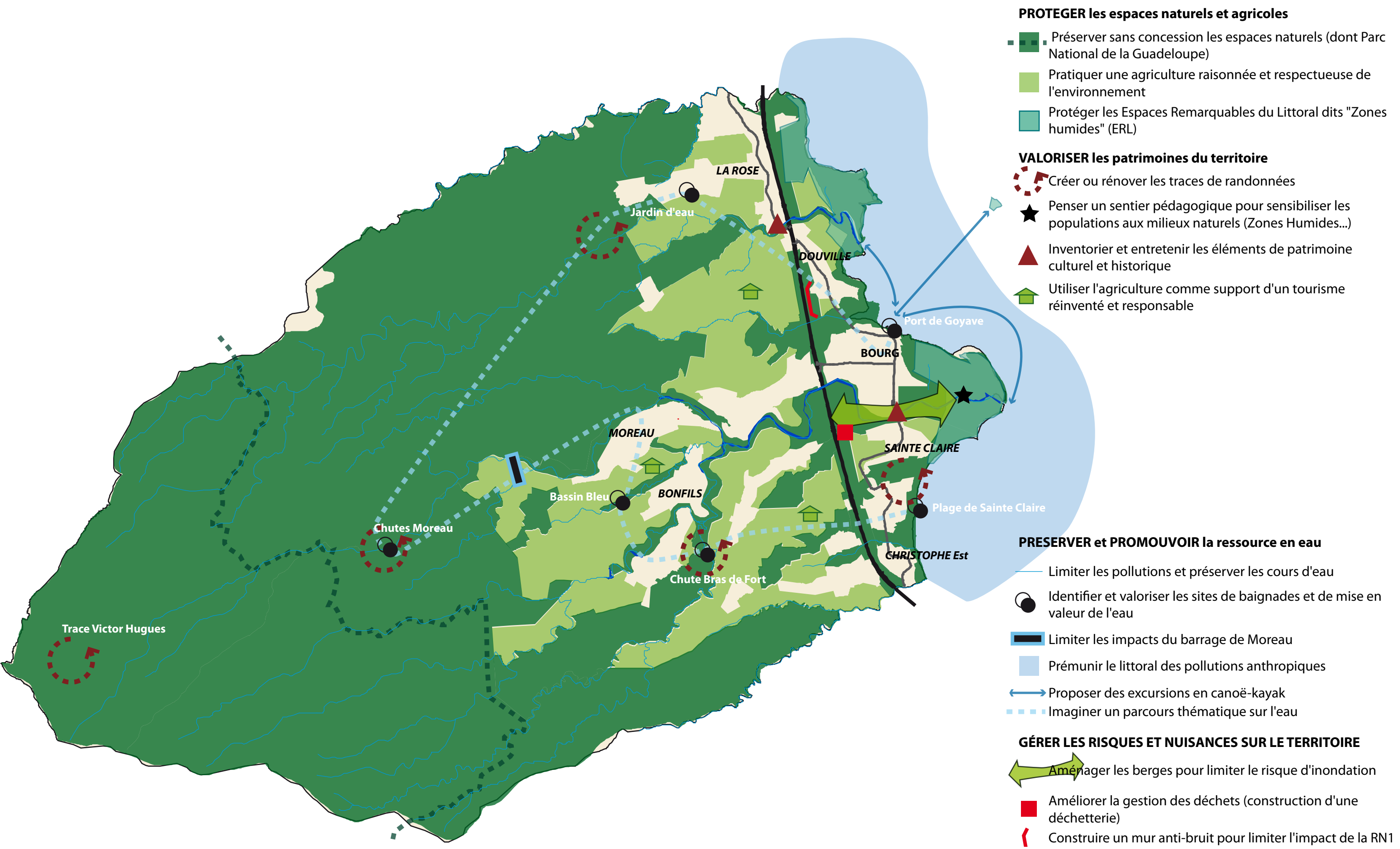
Une campagne d'analyses précises permettrait de déterminer le niveau de contamination réelle des terres agricoles et, en fonction, de reconsidérer et d'adapter les stratégies et la nature des productions agricoles.

Le passage de la Route Nationale 1 peut s'avérer être un atout en matière de déplacements mais elle implique des nuisances sonores élevées. La construction de mur anti-bruit dans des zones à enjeux (Morne à Gomme) contribuera à limiter l'impact du bruit sur les habitants.

La gestion de l'ensemble de ces risques passe par la sensibilisation des habitants aux comportements impactants sur le territoire naturel.

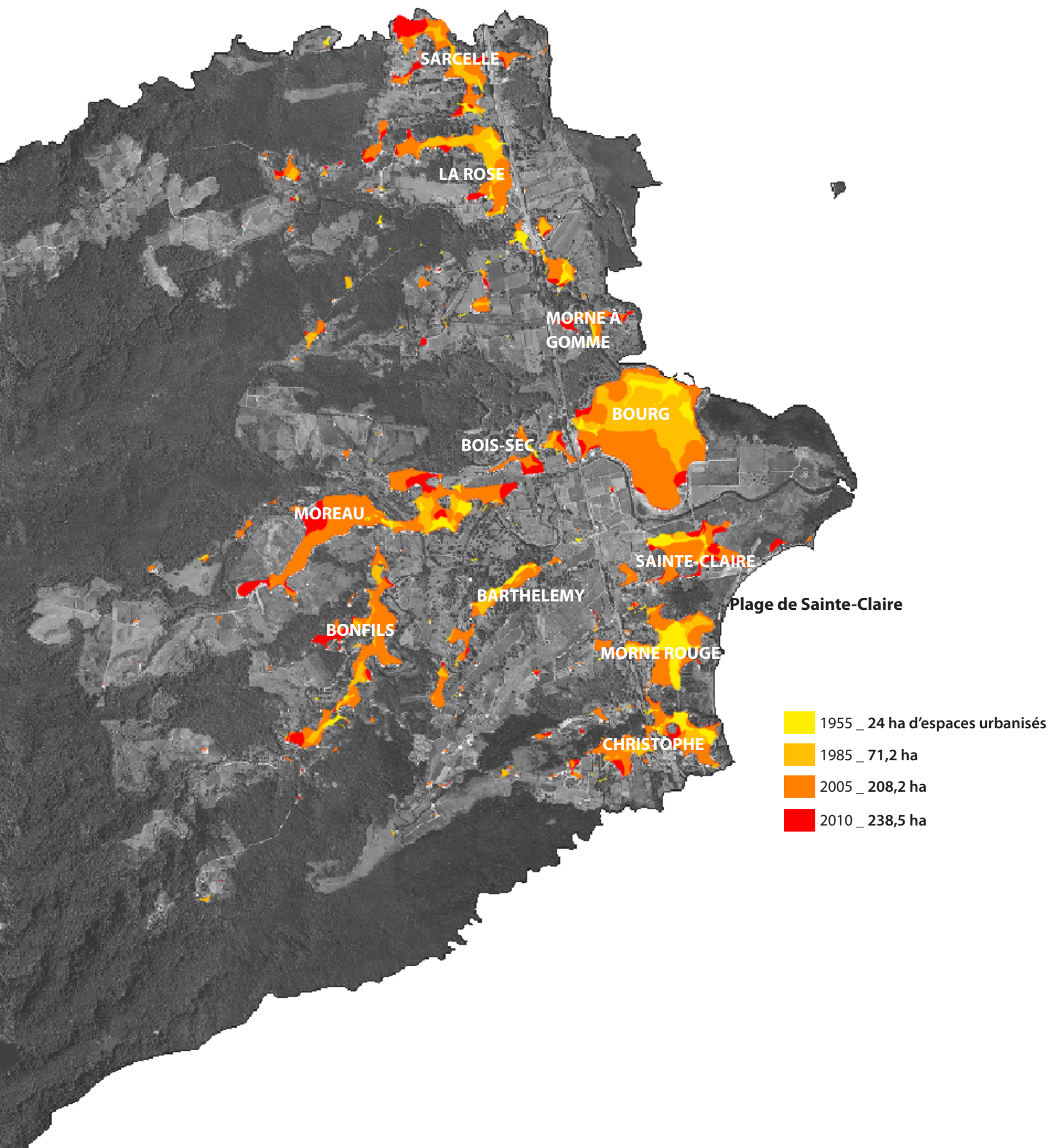
Les risques liés à la présence d'un nouveau barrage sur le secteur de Moreau devront également être pris en compte. L'urbanisation en bordure des rivières et ravines concernées par une submersion liée à une éventuelle rupture du barrage sera prohibée.

ORIENTATION 1 : PROTÉGER ET PROMOUVOIR



2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

ÉVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE 1955 - 2010



CONSTATS

Les enjeux sont nombreux sur Goyave dont la disponibilité du territoire, inscrit dans la sphère d'influence de l'agglomération centre (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault), a favorisé les spéculations et les pressions foncières. De fait, la commune a connu au cours de ces dernières années un fort accroissement de son parc de logements qui n'a pas été accompagné d'un développement de son offre urbaine. Cette dynamique s'est opérée sans que le territoire ait été préparé pour accueillir un tel afflux de population. Les conséquences soulignées aujourd'hui sont celles d'un territoire à l'économie limitée, qui ne porte pas de dynamiques sociales du fait de cette conquête par des programmes de constructions (lotissements et opérations de logements sociaux) qui confèrent à Goyave une destination essentiellement résidentielle.

Dans ce contexte, les élus souhaitent définir les conditions du développement de leur commune, pour préparer l'avenir de la ville, en commençant par prévoir son extension mesurée et par mettre à niveau les équipements et appareils culturels, sportifs, scolaires, ..., qualifier de véritables espaces publics, lieux de vie adaptés aux besoins actuels et futurs de la population et ainsi mettre en place un réel confort de vie et d'habiter pour la commune.

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

SCHÉMA DES AMBITIONS POUR LE BOURG



LEGENDE

-  Affirmer une véritable centralité autour de l'Hôtel de Ville
-  Revitaliser le centre ancien
-  Mettre en place des points qualifiés d'intensité et de dynamisme commercial (marchés...)
-  Reconquérir les dents creuses
-  Favoriser la végétalisation du paysage urbain
-  Reconnecter les quartiers du bourg
-  Déployer une zone récréative et sportive sur la zone de la Petite Caraïbe
-  Créer un espace paysager tampon sur les abords de la Petite Rivière à Goyave
-  Qualifier l'entrée de ville depuis la nationale 1

2.1. HIÉRARCHISER L'URBANISATION ET PRIORISER LE DÉVELOPPEMENT SUR DES SECTEURS STRATÉGIQUES

Les dynamiques de population récentes, la localisation à proximité du pôle d'emploi principal et les projections de population (12 000 habitants à l'horizon 2030) incitent à penser que ce territoire est attractif et continuera de l'être dans le futur.

L'accueil de nouvelles populations doit donc être préparé avec soin afin de limiter les impacts négatifs d'une croissance urbaine non maîtrisée sur l'environnement naturel et agricole.

Les ambitions de la municipalité en matière de développement urbain s'orientent d'abord vers le renouvellement du bourg « refaire la ville sur la ville » et dans un second temps sur l'extension nécessaire de ce bourg au sud de la Petite Rivière à Goyave vers la section de Sainte-Claire.

Un bourg renouvelé ...

Depuis la déprise de l'ancien bourg jusqu'à la dégradation du bâti, les problématiques du bourg sont multiples et liées entre elles. L'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), qui concernait un parc de 180 unités bâties, menée dans les années 1990 n'a pas eu les résultats escomptés. Les unités bâties menaçant ruines et les dents creuses entachent encore le paysage urbain de l'ancien bourg.

La municipalité affiche une ambition forte en matière de renouvellement et de réorganisation de son centre-bourg. Elle souhaite se donner les moyens (création de lieux d'intensité tel qu'un marché ou encore via l'aménagement du parvis de l'Eglise) d'assurer une centralité forte au niveau de l'Hôtel de Ville. Celle-ci serait alors complétée par la requalification de la zone portuaire en une petite marina à la mesure de Goyave qui lui conférerait une véritable fonction d'animation du centre-bourg.

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

Ce renouvellement urbain passe, entre autres, par la reconquête des dents creuses afin de favoriser une nouvelle densité urbaine du bourg. Ces dents creuses représentent aujourd'hui près de 4 hectares de terrain disponible au sein du bourg. Les unités bâties dégradées pourront faire l'objet d'une démarche spécifique en partenariat avec l'Etat. Dans ce bourg renouvelé, une attention toute particulière sera portée sur la résorption des logements vacants ainsi que sur la requalification de l'entrée de ville depuis la RN1. Ces ambitions pourront s'intégrer au sein d'un Programme de Renouvellement Urbain (PRU).

De manière générale, le centre-bourg aura vocation à accueillir une offre urbaine de qualité : présence de commerces et services non seulement au sein de la ZAC de Fortyl mais également dans le bourg. Les espaces publics et voiries offriront un traitement de qualité caractéristique d'un espace urbain (trottoirs entretenus, présence végétale, vitesse automobile réduite ...) incitant aux déplacements doux et peu consommateurs d'énergie.

La zone de la Petite Caraïbe, foncier disponible à proximité du bourg mais largement contraint par le risque d'inondation, accueillera des infrastructures sportives (terrain de grands jeux par exemple) et permettra de libérer du foncier inscrit en cœur de ville.

L'espace foncier ainsi libéré permet de reconsidérer l'opportunité d'inscrire sur son assiette des fonctions urbaines étoffées par un niveau d'équipement et de services renforcé participant à l'attractivité du centre-bourg (résidence pour personnes âgées ...).

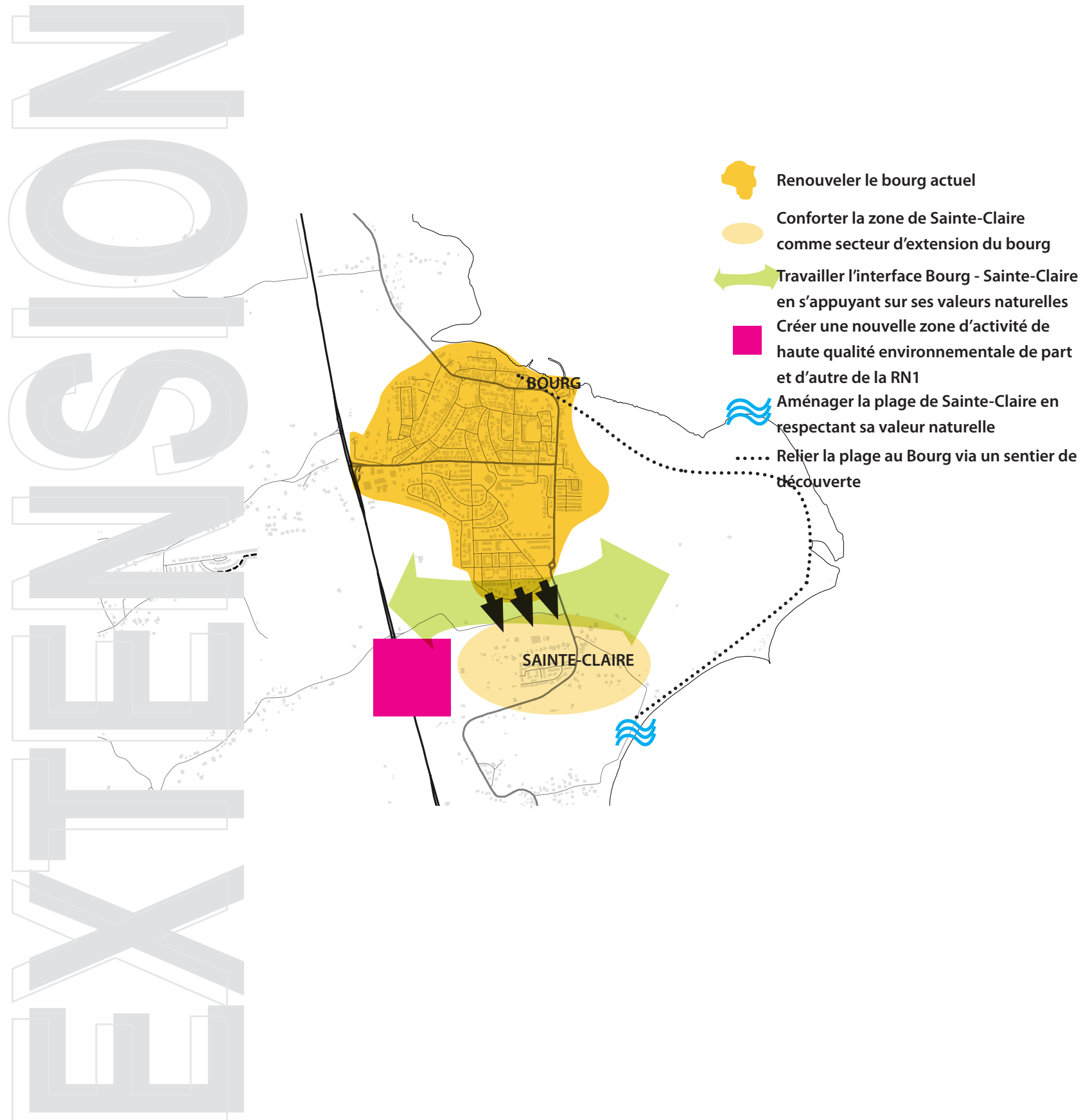
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les dents creuses pourront également être mobilisées à destination d'espaces publics ou parkings végétalisés, de manière générale la revitalisation visera, via la préservation d'espaces non imperméabilisés, à une qualification du cadre de vie.

La performance énergétique des bâtiments sera encouragée.

Une attention toute particulière sera portée sur la gestion des nuisances : la gestion des déchets via la création d'une véritable déchetterie, le traitement des espaces publics pour une meilleure gestion des eaux pluviales

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés



... et étendu sur le secteur de Sainte-Claire

Les seules capacités de densification du bourg ne permettront pas d'absorber les nouvelles populations qui viendront s'installer à Goyave. Une extension de ce bourg doit donc être envisagée.

Un secteur en continuité naturelle du bourg

Section ancienne de la commune, le quartier de Sainte-Claire porte d'ores et déjà une vocation de petite polarité structurée à proximité directe du bourg grâce à la présence de quelques commerces en bordure de route. La construction récente de logements sociaux sur la rive en face de la ZAC de l'Aiguille est venue renforcer cette polarité.

Bien accessible depuis la RN1 moyennant une requalification du chemin de Barthélémy, ce quartier est de fait relié au bourg via la départementale. Cet axe routier supporte une circulation automobile dense, où les vitesses pratiquées ne sont pas toujours compatibles avec les usages piétons qu'il accueille également. En effet, cette voie est largement empruntée par les habitants de Sainte-Claire pour se rendre à pied dans le bourg et bénéficier de ses commerces et services (la Poste, écoles ...).

Enfin, la construction prévue d'une nouvelle station d'épuration dans ce secteur facilitera l'extension du système d'assainissement collectif existant.

L'ensemble de ces atouts positionne Sainte-Claire comme un secteur naturel de développement futur du bourg.

Une offre urbaine de qualité

Afin de répondre à l'ambition de véritable extension du bourg, ce quartier portera des fonctions nouvelles grâce à une offre urbaine qualifiée, à la construction d'équipements publics (équipements sportifs, culturels ...) et à l'inscription d'espaces publics de qualité. La végétalisation de ces espaces apparaît comme d'autant plus importante qu'elle favorisera une meilleure transition de cette extension avec un environnement encore préservé, à proximité d'une zone humide qui pourrait être transformée en parc (embouchure de la Petite Rivière à Goyave).

En plus d'une mixité fonctionnelle alliant fonction résidentielle et commerciale, la mixité sociale et intergénérationnelle sera largement promue. Cette extension priorisera les opérations d'accession de qualité ainsi que des produits en locatif intermédiaire.

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés



Un parc paysager comme espace de liaison entre Sainte-Claire et le Bourg

L'inscription d'un parc paysager tout le long de la Petite Rivière à Goyave en interface du bourg et de son extension sur Sainte-Claire permettra de sanctuariser un espace fortement soumis au risque d'inondation. Ce parc proposera des fonctions alternatives et moins vulnérables aux événements climatiques (équipements sportifs ...) que le logement.

Cette zone récréative constituera une liaison paysagère entre les deux zones d'habitat du Bourg et de Sainte-Claire. Elle pourra être agrémentée de plusieurs passerelles piétonnes complétant le pont déjà existant. Dans cet esprit, l'ancien pont de type Eiffel pourrait tout à fait être réhabilité créant une liaison forte entre la ZAC de l'Aiguille et les développements prévus sur Sainte-Claire.

De manière générale, la connexion entre les développements urbains nouveaux de Sainte-Claire et le Bourg sera largement travaillée. La création d'un sentier littoral entre la plage et le port s'inscrit véritablement dans cet esprit de liaison.

Une extension articulée avec les autres projets de développement sur cette zone

Ces développements urbains sont prévus en cohérence avec la création d'une nouvelle zone d'activité de haute qualité environnementale au niveau de l'intersection entre le chemin de Barthélémy et la Route Nationale 1.

Par ailleurs, la particularité de Sainte-Claire réside dans son rapport au littoral (plage), les élus souhaitent donc valoriser cette identité via sa mise en valeur.

Une petite base nautique ainsi qu'un espace récréatif et l'inscription de quelques commerces contribueraient à rendre cette plage attractive. Le sentier littoral la reliera alors au bourg et à ses animations.

Les surfaces naturelles et agricoles mobilisées par cette extension mesurée du bourg actuel permettront de libérer des espaces non urbanisés dans des secteurs moins propices à un développement urbain respectant les principes du développement durable.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les bâtiments nouveaux devront être intégrés à la trame urbaine existante en respectant les formes urbaines.
Les nuisances (déchets, eaux pluviales ...) devront faire l'objet d'un traitement approprié.
La nouvelle zone d'activité répondra à des labels de performances environnementales élevées : bâtiments peu consommateurs, intégration paysagère, gestion des eaux ...

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

Un développement urbain encadré sur le secteur de Bois-sec – Moreau – Bonfils

La section de Bois-Sec - Moreau a connu une forte croissance ces dix dernières années avec le développement d'opérations telles que la Résidence Ti Racoon, la Résidence Coriandre ou encore Les jardins de Moreau, c'est donc tout naturellement que la municipalité souhaite encadrer et accompagner ces évolutions. D'autant plus que ce secteur est attractif car il présente l'avantage d'être accessible, peu contraint par les risques et proposé comme secteur d'assainissement collectif par le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

Aujourd'hui, ce quartier reste essentiellement résidentiel, mais des équipements publics et privés viendront conforter le rôle de cette section.

Afin d'éviter une déconnexion possible avec le bourg, le carrefour au niveau de la RN1 devra être aménagé, pour favoriser les échanges entre ces sections et le bourg où se concentre la majeure partie de l'offre urbaine.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Seront développés en priorité les zones équipées de ce secteur.

Les bâtiments nouveaux devront être intégrés à la trame urbaine en respectant les formes existantes. Ils répondront à des labels de performance environnementale et d'intégration paysagère.

Les nuisances (déchets, eaux pluviales ...) devront faire l'objet d'un traitement approprié.

Les corridors écologiques qui pourraient être impactés seront protégés.

Un développement plus important des déplacements doux devra être pensé, notamment en liaison avec le bourg.

Afin de prendre en compte les apports de l'évaluation environnementale qui a révélé la présence d'un corridor écologique sur cette zone, la municipalité a souhaité réduire l'emprise d'ouverture à l'urbanisation initialement prévue.

Des sections à qualifier et à maîtriser

Il n'est pas prévu de développement urbain majeur sur les autres sections de la commune. Elles feront plutôt l'objet d'une requalification et d'aménagements ponctuels, tels que la zone d'activités sportives et de santé sur Sarcelle.

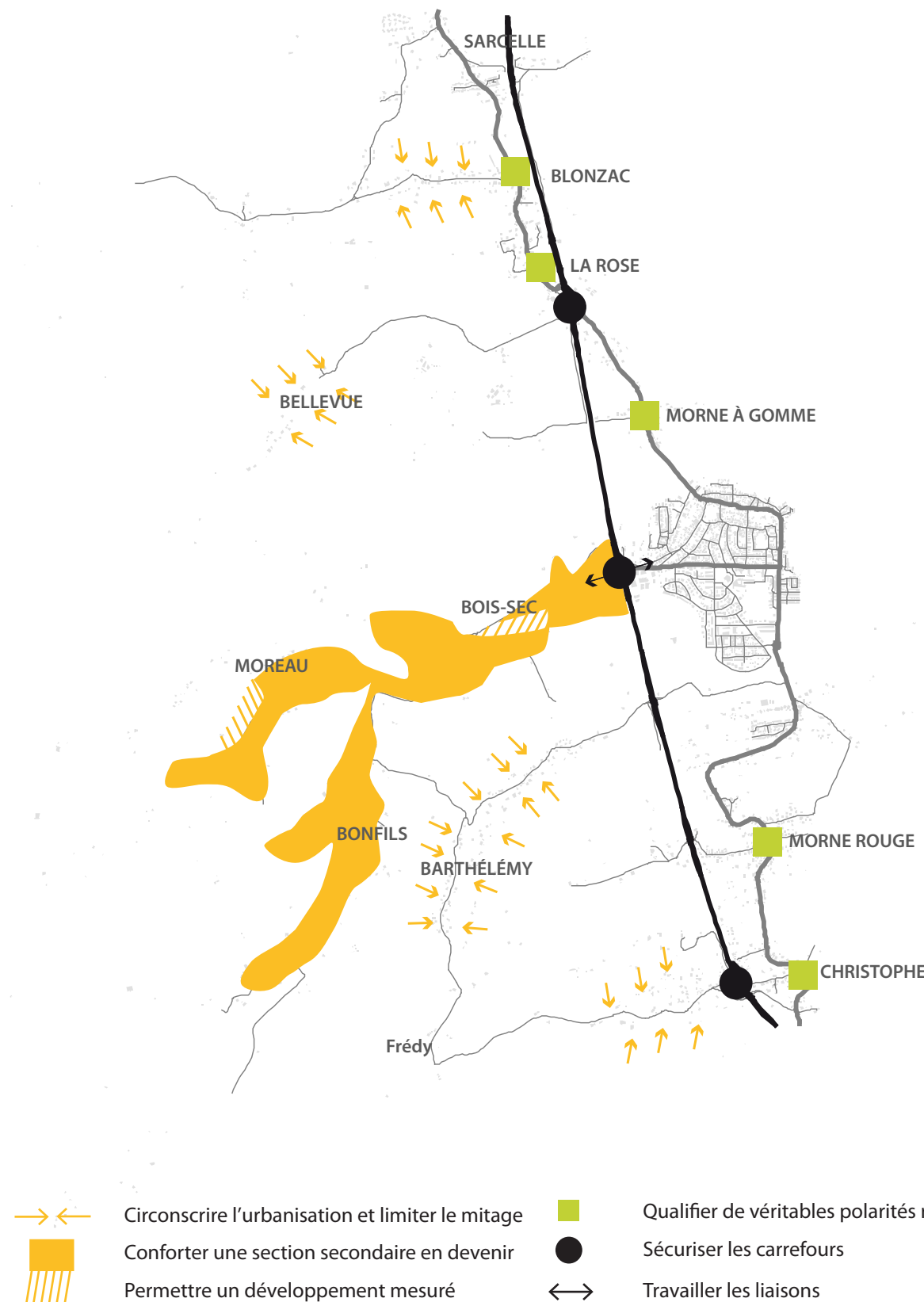
Le développement du secteur de Christophe est aujourd'hui intimement lié à la sécurisation des échanges avec la route nationale. Un projet de déviation défini entre Sainte-Marie et Christophe est à l'étude proposant plusieurs variantes de tracés.

L'urbanisation sur les sections de Barthélémy ou Frédy, aujourd'hui largement soumises à un phénomène d'urbanisation linéaire, devra être circonscrite afin d'endiguer un mitage des zones agricoles et naturelles.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les constructions nouvelles devront être performantes d'un point de vue énergétique et être intégrées au tissu existant.

Les déplacements doux seront développés.



2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

2.2. METTRE LES ÉQUIPEMENTS À NIVEAU FACE AUX DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS TOUT EN PRÉVOYANT LES EXTENSIONS FUTURES

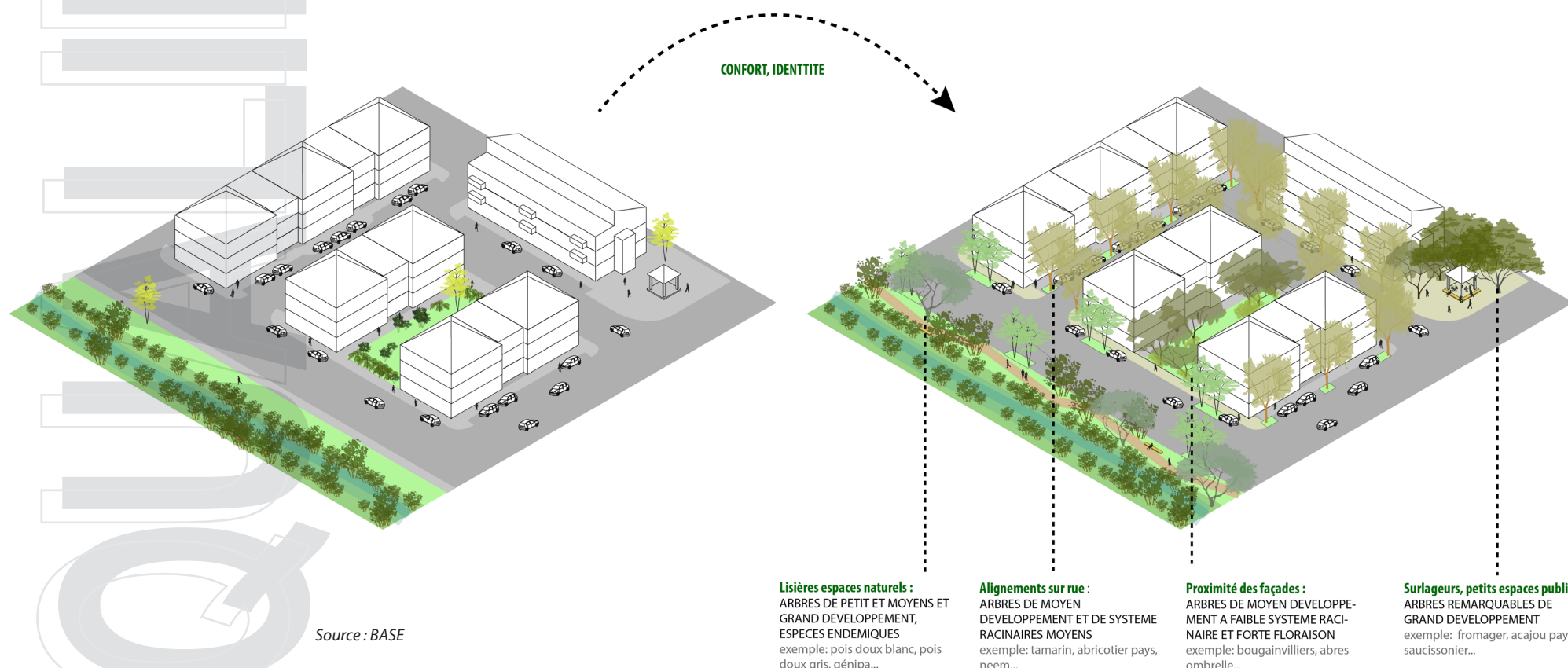
Le développement urbain s'accompagne d'une politique d'équipement du territoire et de qualification du cadre de vie.

Cette politique doit, en simultanément, pallier les manques observés liés au développement très rapide de ces vingt dernières années et prévoir les conditions d'équipements adéquates pour les extensions d'urbanisation future.

Qualifier les espaces publics

Un espace urbain attractif passe non seulement par la présence de commerces et services mais également par un environnement de qualité, lisible et sécuritaire.

Le bourg de Goyave offre plusieurs petits espaces publics de respiration qui ne sont pas toujours bien qualifiés, impactant son usage réel : espace ouvert devant la mairie, zone de parcours sportif sur les abords de la Petite Rivière à Goyave au niveau de la ZAC de l'Aiguille... Le diagnostic fait état d'une forme de banalisation des paysages urbains liées au manque de contribution des espaces privés à générer un paysage de rue qualitatif ou par la construction d'architectures banales et répétitives, peu intégrées à leur environnement.



Source : BASE

La municipalité affiche dans ce PADD sa volonté d'aménager qualitativement ces espaces afin de favoriser les échanges et rencontres au sein même de son bourg. L'installation de mobilier urbain (bancs, lampadaires...) ou encore la végétalisation pour ombrager les espaces amélioreront considérablement l'usage des lieux.

Ces espaces publics se veulent attractifs, véritables lieux d'animation au cœur des pôles d'habitat. Ils assurent la conservation du caractère rural de la commune en laissant des espaces de respiration au sein des trames urbaines.

La qualification générale des paysages urbains entend également la mise en œuvre d'une requalification globale des façades et une attention portée aux formes urbaines proposées au sein de ce bourg. Ce sont autant d'éléments qui s'intégreront dans une démarche globale de revitalisation du bourg (bâti, espaces publics, dynamisme économique ...).

Le nouveau secteur d'extension de Sainte-Claire sera également pourvu d'espaces de centralité et d'animation de qualité.

Végétaliser la ville

La question de la nature en ville est véritablement importante pour la municipalité dont l'ambition générale correspond à un développement urbain mesuré et respectant le caractère rural de cette commune.

Moins présente dans les développements les plus récents du bourg, cette nature participe au mode d'habiter des formes traditionnelles du bourg, au travers des jardins créoles investissant les dents creuses ou encore des grands arbres en arrière du bâti visuellement perceptibles depuis la rue.

La question de la végétalisation de la ville ne se limite pas aux espaces publics, elle concerne également les espaces privés :

- constituer un nouveau patrimoine végétal par la plantation de grands arbres, dans les espaces privés comme publics
- privilégier les formes urbaines maintenant un tissu urbain générateur de paysages urbains qualitatifs où le végétal est fortement perceptible
- valoriser les interfaces entre espaces publics et espaces privés : les jardins privés contribuent à végétaliser le paysage urbain

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

Penser les équipements publics en conséquence

Le diagnostic fait état d'un défaut relatif aux équipements scolaires, culturels, de santé et de structures dédiées aux personnes âgées. La répartition de ces équipements sur la commune n'entre plus en cohérence avec les dynamiques démographiques du territoire.

L'inscription d'une zone dédiée principalement aux loisirs sportifs au contact du bourg et du nouveau gymnase, au niveau de la Pointe de la Petite Caraïbe permettrait d'accueillir un certain nombre d'équipements nécessitant une mobilisation foncière importante (stade ...). Actuellement inscrits au sein même du bourg, le déplacement de ce type de structure libèrerait de l'espace permettant une réorganisation de cette partie sud du bourg et une réinterrogation des formes urbaines et des densités à privilégier.

Sur le secteur de la Pointe de la Petite Caraïbe, l'aménagement à des fins récréatives (et/ou sportives) valorisera, en continuité du bourg, un espace par ailleurs difficilement aménageable de par son caractère fortement inondable. Elle fonctionnera alors dans la continuité du parc paysager des berges de la Petite Rivière à Goyave, au sud de la ZAC de l'Aiguille. Il accueillera également une structure culturelle (salle de spectacle, bibliothèque) source d'animation pour ce secteur de densification.

Les établissements scolaires existants seront réhabilités au regard des normes para-sismiques. Ce sera également l'occasion de repenser la répartition de ces équipements sur le territoire : un rééquilibrage aux dépens du bourg est envisagé, notamment sur Bois-sec.

La réorganisation des équipements au sein même du bourg tel que présenté ci-dessus va nécessairement impacter le fonctionnement de ce secteur. Dans le cadre de l'ambition de renouvellement urbain, une attention particulière sera portée sur les circulations, le stationnement et les liens à créer ou renforcer au regard des impacts engendrés par ces nouveaux équipements.

La confirmation de la polarité rurale de Moreau – Bois Sec – Bonfils sera accompagnée par la construction d'établissements scolaires et sportifs.

Toujours en matière scolaire, la création d'un lycée proposant des formations ouvertes sur les métiers de la mer confirmera les ambitions de la municipalité de protéger et promouvoir les valeurs liées à l'eau sur son territoire.

L'installation d'antennes multifonctionnelles abritant les services sociaux, culturels ou encore de loisirs dans les différentes sections permettraient de désengorger le bourg et de rééquilibrer l'offre sur le territoire.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Ces équipements devront respecter des principes de performances énergétiques, ainsi que d'intégration paysagère. Leur impact en matière de pollutions (rejets d'eaux usées, production de déchets...) devra être limité dès la construction du bâtiment.

Équilibrer l'offre sportive de la commune par la création d'une petite zone d'activités sportives au nord de la commune

L'offre sportive actuelle et projetée restant globalement largement centrée autour du bourg, la municipalité souhaite tendre vers un rééquilibrage au sein du territoire. Le secteur nord, qui bénéficie de la proximité de l'agglomération pointoise peut jouer un rôle de ce point de vue là, en proposant une petite zone d'activité plutôt destinées aux équipements sportifs et de santé, en lien avec les équipements existants sur cette zone (terrain de rugby, annexe de l'hôpital de jour de Montéran...).

Mettre à niveau les réseaux et prévoir les développements urbains futurs

À l'instar des bâtiments publics, face aux dynamiques de population récentes et très rapides, les équipements en réseaux et infrastructures n'ont pas pu être mis à niveau en conséquence.

Il s'agit, aujourd'hui, non seulement d'assurer cette mise à niveau mais également de prévoir les développements urbains futurs sur le secteur de Sainte-Claire et dans une moindre mesure de Moreau – Bois Sec – Bonfils.

En matière de gestion de l'eau potable, des infrastructures de stockage en hauteur voire même une usine de traitement seront pensées en lien avec le projet d'extension du bourg, notamment pour accompagner les développements sur Bois-sec. Ce sera également l'occasion de pallier les insuffisances existantes (secteur de Blonzac). En matière d'assainissement, la construction de la récente station d'épuration de 8 560 équivalent/habitants entre largement en cohérence avec les ambitions d'aménagement affichées pour le secteur de Sainte-Claire.

Par ailleurs, déjà exprimée dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), la municipalité réaffirme la volonté d'étendre le système d'assainissement collectif sur les secteurs de Moreau, Bois-Sec et Bonfils. Cette préconisation entre en résonance avec l'orientation de permettre un développement mesuré sur ces sections.

L'aménagement numérique revêt, dans notre société actuelle, une importance toute particulière. Le souhait de la commune de constituer une économie endogène solide sur son territoire passe par la mise en place d'éléments d'attractivité forts pour les entreprises, dont les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) font partie.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) inscrit d'ores et déjà Goyave dans une démarche d'équipement en fibre optique tout le long de la route nationale 1. La municipalité profite alors de cette opportunité pour affirmer sa volonté d'équiper les secteurs résidentiels (Moreau...) et les zones économiques nouvelles ou existantes (ZAC de Fortyl) en la matière.

2. Structurer et équiper les développements urbains existants et planifiés

Hiérarchiser les transports et développer les modes doux de déplacements

Commune de transit, Goyave est largement impactée par les différents types de déplacements sur son territoire. Sa dépendance économique au pôle pointois multiplie les migrations quotidiennes, transitant via la Route Nationale 1, principalement constituées de voitures individuelles.

Il s'agit ici dans un premier temps de sécuriser et organiser les déplacements existants qu'ils soient de transit ou en infra-communal, et dans un second temps de favoriser le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Sécuriser les traversées et carrefours de la RN1 et de la RD33 pour faciliter les échanges entre les secteurs occidentaux et orientaux de la commune

La Route Nationale 1, axe structurant de la commune, n'en est pas moins un facteur de danger au niveau des carrefours (Fortyl, Moreau, Christophe ...). Elle constitue un véritable obstacle à un fonctionnement inter-quartier entre le bourg et les sections situées à l'ouest de la RN1 : Bois-Sec, Bonfils ...

Cette question de la sécurisation de traversée de la RN1 est pourtant primordiale.

La municipalité s'inscrit dans une ambition de sécurisation des carrefours les plus dangereux, ainsi que dans la réflexion de construction d'un rond-point afin de faciliter les échanges entre le secteur de Bois-Sec et le bourg.

Au regard de la création d'une nouvelle zone d'activité au niveau du chemin de Barthélémy, la municipalité souhaite apporter une attention toute particulière à la sécurisation de cette intersection. Un rond-point pourrait faciliter les échanges entre une future zone d'activité et l'axe de transit majeur qu'est la RN1. Moyennant une requalification du chemin de Barthélémy, cet aménagement bénéficierait également à la nouvelle zone d'extension du bourg vers Sainte-Claire.

L'aménagement de ce carrefour devra intégrer les problématiques de déplacements doux.

Les circulations au sein du bourg font parfois l'objet de conflits d'usage, un plan de signalisation et de circulation pourra hiérarchiser ces déplacements. La sécurisation du virage de la RD33 au sein du bourg pourra alors être envisagée.

Enfin, afin de pallier l'effet d'obstacle aux continuités écologiques de ces infrastructures, des passages à faune devront être envisagés.

Consolider et étendre l'offre en transport en commun

Le réseau de transport en commun récemment intégré dans le réseau de la Corniche d'Or, à l'échelle de la CANBT, dessert depuis février 2015 presque l'ensemble des sections.

Pour le confort des usagers, assurer un service avec une plus grande amplitude horaire, une meilleure fréquence, ainsi qu'une amélioration des abri-bus (...) sont autant d'éléments pour favoriser le choix de ce mode de déplacement.

L'efficacité du réseau pourrait également être améliorée par la mise en place de Bus à Haut Niveau de

Service (BHNS) comme exprimé dans le SAR ou d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

Cette offre serait alors complétée par la mise en place de navettes maritimes reliant Jarry ou Pointe à Pitre au port de Goyave.

Favoriser les modes de déplacements doux

La place du piéton et des cyclistes sur la commune reste restreinte au bourg, dans des conditions qui ne sont pas optimales.

Il apparaît important de réaliser un travail de requalification de l'espace urbain :

- entretien des trottoirs
- passages piétons stratégiquement placés et lisibles
- dos d'âne pour ralentir la vitesse des automobilistes
- végétalisation le long des voiries afin de rendre confortables les déplacements piétons
- ...

La création de parcours thématiques dans le cadre de la valorisation touristique des sites naturels et agricoles de la commune constitue un levier pour entamer une réflexion sur les types d'aménagements à produire dans ce cadre : voies spécifiques pour les cyclistes et/ou vététistes, bancs ...

La traversée de la RN1 constitue une problématique forte des déplacements piétons et cyclistes entre les sections occidentales de la commune et le bourg. Des aménagements pourraient être prévus en ce sens à l'occasion de la sécurisation des carrefours.

Repenser l'offre en stationnement

Les stationnements au niveau du bourg sont parfois spontanés et nuisent au bon fonctionnement de la voirie et des circulations piétonnes et automobiles.

Les développements proposés, ainsi que le renouvellement du bourg impliquent une attractivité nouvelle génératrice de déplacements accrus et d'un besoin en stationnement plus important.

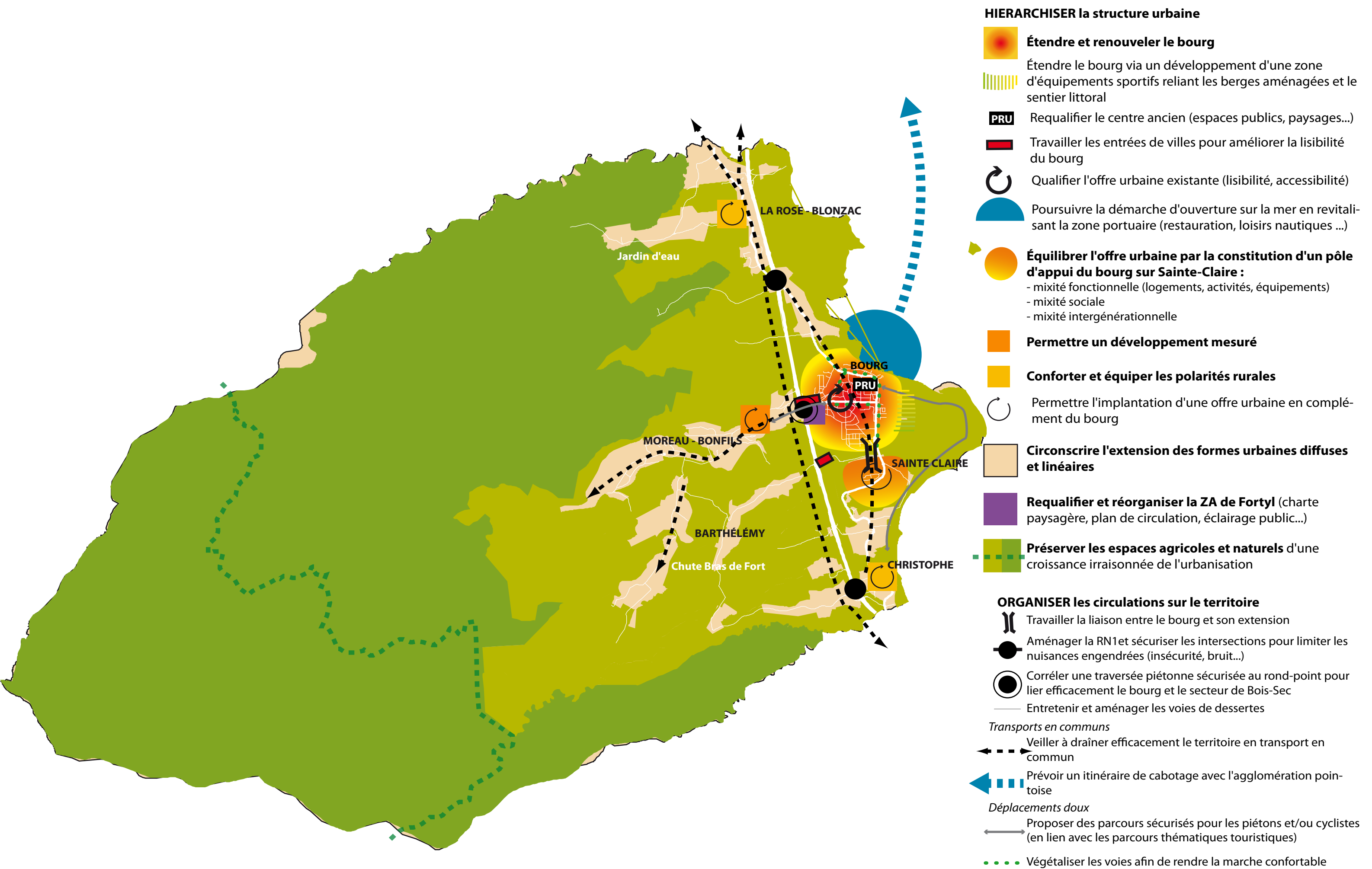
Le renouvellement du bourg peut constituer l'occasion de repenser les stationnements en surface et en localisation.

L'ambition générale de la municipalité en matière de stationnement reste de s'assurer de la multifonctionnalité de ces espaces. Ainsi, un espace de stationnement dédié à un espace culturel fonctionnant principalement en soirée pourra être utilisé pour les établissements scolaires en journée.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

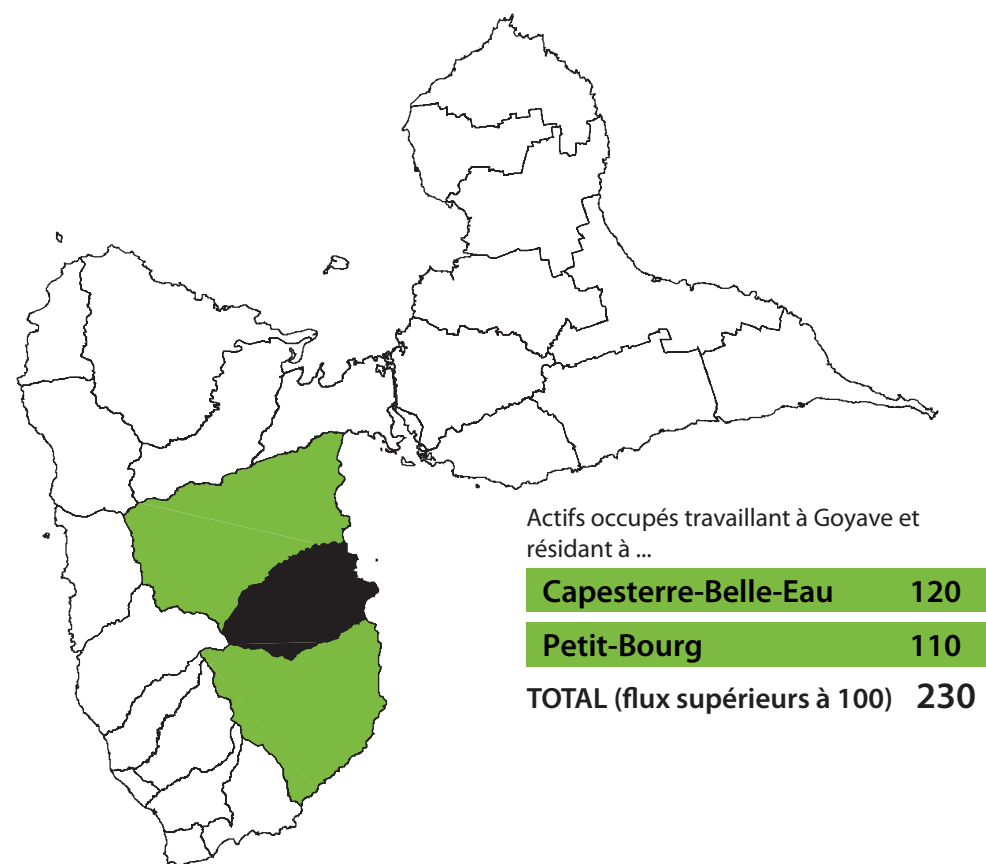
Le développement de surfaces de voirie dédiées aux véhicules motorisées sera limité au strict nécessaire. Lors de la création ou de l'élargissement de voiries, celles-ci devront être arborées (voir p.16 «Végétaliser la ville») et corrélées à un mode de déplacement doux.

ORIENTATION 2 : STRUCTURER ET ÉQUIPER



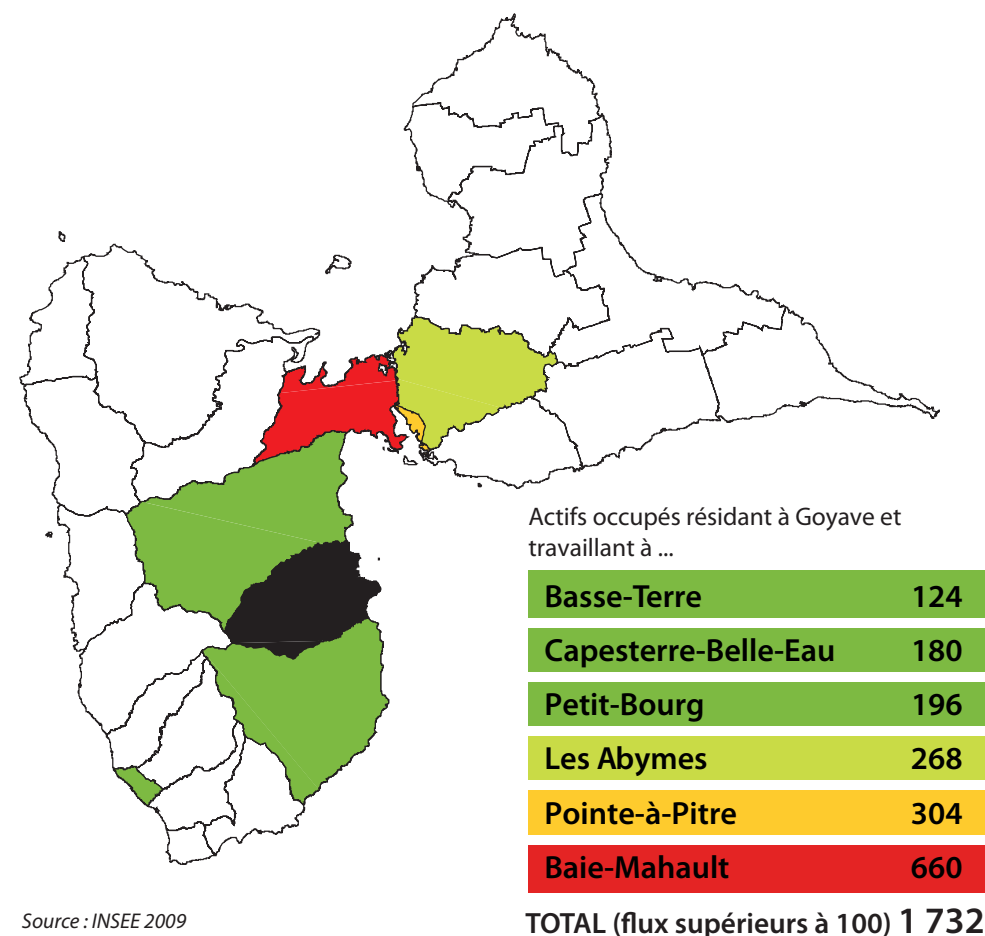
3. Permettre le développement d'une activité économique propre à Goyave en cohérence avec son identité rurale

Lieu de résidence des actifs occupés travaillant à Goyave (2009) - Flux supérieurs à 100



Source : INSEE 2009

Lieu de travail des actifs occupés résidant à Goyave (2009) - Flux supérieurs à 100



Source : INSEE 2009

CONSTATS

Du fait de sa localisation, la commune de Goyave est largement influencée par l'agglomération pointoise. Cette influence se traduit à la fois par un dynamisme fort en matière de croissance de population (+64% entre 1999 et 2011, ce qui représente l'évolution la plus importante de la CANBT) mais également par un taux de concentration d'emploi assez faible (33,6 emplois pour 100 actifs occupés résidant sur la commune).

Ces deux phénomènes, s'ils venaient à être amplifiés, participeraient largement à créer une commune-dortoir aux portes de l'agglomération pointoise.

Face à cette perspective, l'ensemble des élus s'accorde à dire qu'il est nécessaire de renforcer le secteur économique au sein du territoire. En plus de conférer un dynamisme certain à la commune, ce renforcement permettrait de lutter contre l'oisiveté, parfois source de délinquance et d'insécurité.

Cette constitution d'une économie endogène devra être pensée en cohérence avec les valeurs et l'identité de la commune. Goyave reste attractive pour la qualité de son cadre de vie, son identité rurale et ses valeurs naturelles, caractéristiques qui doivent être préservées dans leur expression actuelle tant elles constituent un vecteur économique important pour Goyave.

3. Permettre le développement d'une activité économique propre à Goyave en cohérence avec son identité rurale

3.1. RELANCER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le secteur agricole demeure un secteur fort de l'économie goyavienne. Il connaît depuis dix voire vingt ans une récession tant en nombre d'exploitations qu'en surface agricole utile. Plus qu'une activité économique, l'agriculture participe largement à l'identité communale axée sur la ruralité et l'ambiance de village. Les élus désirent véritablement conserver ce cadre de vie et cette identité.

La relance de l'activité agricole s'exprime d'abord à travers le maintien des espaces agricoles. Cette préservation s'articule avec une volonté de diversification de l'activité afin de redynamiser l'agriculture goyavienne, diversification qui se traduit notamment par la mise en place de modes d'écoulement des produits en circuits courts permettant d'assurer une ressource pour les agriculteurs en même temps qu'ils participent à développer une économie solidaire, propre à Goyave.

Maintenir le secteur agricole sur le territoire

Le facteur premier d'une véritable politique de relance de l'agriculture reste avant tout le maintien des espaces agricoles via leur protection dans le zonage PLU.

Cette protection sera complétée par la compensation des espaces agricoles consommées dans le cadre du développement urbain prévu sur le secteur de Sainte-Claire et dans une moindre mesure de Moreau - Bois-Sec - Bonfils.

Cette mesure sera couplée à un accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs via des outils de formation, une aide dans la création des dossiers ...

Sur cette commune de tradition rurale, il est souhaité que les développements résidentiels inscrits en dehors du centre-bourg, puissent ménager des espaces de culture au profit des populations résidentes, à l'instar de Moreau - Bois sec - Bonfils où des espaces dédiés à la pratique de jardins familiaux sont réservés au contact des programmes de logements.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les pratiques culturelles devront être raisonnées (limiter l'usage de pesticides, engrais, intrants chimiques ...) et prendre en compte la contrainte de la chlordécone. Ce principe s'applique de manière plus importante encore sur les secteurs agricoles auxquels se superposent des espaces naturels sensibles (Espaces Remarquables du Littoral ...).

Encourager le secteur agricole à diversifier ses cultures

À l'heure actuelle, l'agriculture de la commune, majoritairement composée de culture de bananes et dans une moindre mesure de canne à sucre, dépend largement des subventions européennes ainsi que des marchés internationaux (importations...).

Ces particularités rendent l'activité agricole très vulnérable.

Relancer et maintenir le secteur primaire sur ce territoire passe donc inévitablement par une diversification. La municipalité propose donc d'encourager une diversification culturelle vers la production de cultures vivrières et de légumes-péyi d'antan.

Ces cultures très proches des jardins créoles typiques restent les plus vulnérables à la chlordécone. La pollution présumée des sols de Goyave incite à sensibiliser les agriculteurs à de nouveaux modes de production (...) sur lesquels la municipalité pourrait accompagner les cultivateurs afin de limiter les impacts négatifs de la chlordécone sur la santé.

Privilégier les modes de vente en circuits courts locaux

Les élus ont largement exprimé leur souhait de valoriser les cultures locales via des modes de vente en circuits courts locaux.

Ces produits pourraient être vendus sur le marché de Goyave. Il sera requalifié et redynamisé par son inscription au sein d'un espace multifonctionnel en front de mairie.

La mise en place d'un label pourrait largement bénéficier aux produits des agriculteurs de Goyave.

À noter que cette vente de produits locaux et la création d'un label sont conditionnés par la mise en place d'une vraie réflexion sur la thématique de la chlordécone (sensibilisation, nouvelles méthodes de culture ...).

Cette valorisation apporte de multiples bénéfices à la commune :

- assurance d'une ressource pour les agriculteurs de Goyave
- requalification du marché
- création d'un dynamisme économique autour des marchés et autres points de vente
- visibilité sur les produits locaux
- image de marque et attraction touristique pour le territoire

La création d'une zone d'activité destinées à l'agro-transformation pourra être le support de telles pratiques.

3. Permettre le développement d'une activité économique propre à Goyave en cohérence avec son identité rurale

3.2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE GOYAVE

Le secteur tertiaire (commerces et services) n'est que faiblement représenté sur le territoire. Essentiellement concentrée dans le bourg, l'offre en commerces et services est principalement portée par la ZAC de Fortyl.

Afin de redynamiser l'économie goyavienne, plusieurs orientations sont proposées :

- Requalifier la ZAC de Fortyl
- Créer une nouvelle zone d'activité au niveau du chemin de Barthélémy
- Étoffer l'offre urbaine du bourg autour de lieux d'animation
- Favoriser le développement d'une économie liée au nautisme doux
- Proposer des offres de formations en cohérence avec les orientations de développement économique.

Requalifier et développer la zone d'activité de Fortyl, élément constituant l'entrée de ville principale

Développer une économie endogène au sein de ce territoire passe avant tout par la valorisation de l'existant. La ZAC de Fortyl est une zone attractive dont le rayonnement dépasse les seules limites communales, comme en témoigne sa fréquentation particulièrement forte en fin de semaine.

Cette zone présente une faible qualité urbaine et architecturale. Elle doit donc être requalifiée afin de correspondre aux attentes « urbaines » de la population : formes architecturales plus intégrées, espaces publics traités sur lesquels les différents usages sont encadrés, végétalisation des espaces de stationnement...

Ces aménagements apparaissent d'autant plus nécessaires qu'ils participent à une amélioration globale de l'entrée de ville par la RN1.

Un plan global d'aménagement de la zone permettra de repenser les circulations, les stationnements et les zones réservées aux étals. Il définira les conditions de partage de l'espace entre les différents usages qui génèrent régulièrement des conflits et nuisent au fonctionnement de la zone.

Elle sera complétée par une nouvelle zone d'activité implantée au niveau de l'intersection entre le chemin de Barthélémy et la RN1.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Cette requalification pourra être encadrée par une charte de qualité environnementale limitant l'imperméabilisation des sols, végétalisation de l'espace public, amélioration de la gestion des eaux pluviales ...

Optimiser les conditions de développement économique au sein d'une nouvelle zone d'activité

Une nouvelle zone d'activité d'environ 15 hectares viendra compléter l'offre présente au sein de la ZAC de Fortyl. Elle s'inscrira au niveau de l'intersection Barthélémy/RN1.

L'inscription de cette nouvelle zone d'activité en prolongement de Fortyl vise à doter le bourg d'un appareil commercial renforcé. Au contact de la RN, elle a également pour objectif de rendre plus lisible la dimension urbaine de Goyave. De fait elle constitue un appel à la fréquentation du centre.

L'équipe municipale propose une zone multifonctionnelle :

- Une zone commerciale qui proposera une moyenne surface commerciale, ainsi que des activités plus traditionnelles (magasins liés aux besoins quotidiens ...)
- Une zone artisanale porteuse d'une économie verte, liée à l'économie circulaire mais également à la pratique de l'agro-transformation. Cette dernière vocation, si elle devra être pensée en cohérence avec la mixité des fonctions présente sur le secteur (habitat, activités, équipements) apparaît très pertinente au regard des ambitions en matière de relance de l'activité agricole.

Cette zone à proximité directe de la route nationale sera très accessible et bénéficiera d'atouts forts (internet...) afin de la rendre attractive. Sa localisation au sud de la commune lui assure une attractivité au-delà des limites communales vers Capesterre Belle-Eau.

L'inscription d'une zone d'activité, à proximité de la Petite Rivière à Goyave, au cœur d'une commune encore rurale et d'une qualité environnementale forte implique une qualification de cette zone d'un point de vue architectural, urbain et paysager de Haute Qualité Environnementale (HQE).

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La nouvelle zone d'activité répondra à des critères de performances environnementales élevées: bâtiments peu consommateurs d'énergie, gestion des déchets exemplaires, prise en compte d'une gestion environnementale des eaux pluviales (noues paysagères ...), raccordement au système d'assainissement collectif ... Elle devra également largement penser son intégration paysagère du fait de son inscription au sein d'un des rares cônes d'ouverture visuelle sur la vallée de la Petite Rivière à Goyave et le Petit Cul de Sac Marin.

3. Permettre le développement d'une activité économique propre à Goyave en cohérence avec son identité rurale



Étoffer l'offre urbaine au sein du bourg

Encore très ponctuelle aujourd'hui, l'offre en commerces et services au sein même du bourg mérite d'être valorisée. Pour cela les élus souhaitent doter ce centre d'un niveau de services et de commerces conférant au centre de Goyave une nouvelle dimension urbaine, à travers :

- Le développement d'un véritable centre médical et / ou de services à la personne (transport à la demande, distribution de repas...)
- L'implantation de commerces de prêt à porter, d'informatique ou encore de petit électroménager

Le réaménagement ou la relocalisation du marché actuel, au contact d'un lieu d'animation commercial créerait une synergie et catalyserait la dynamique économique et urbaine. Celui-ci viendra s'inscrire au sein d'un parc paysager implanté en fronton de mairie (esplanade) qui favorisera la modulabilité en fonction des usages qui y sont permis.

Enfin, il est opportun de profiter du nouveau projet d'extension du bourg pour penser en amont l'intégration de locaux dédiés aux activités commerciales. L'objectif étant de permettre l'installation d'activités animant le territoire et d'éviter une fonction essentiellement résidentielle.

Favoriser le développement d'une économie liée au nautisme au niveau du port

En cohérence avec les ambitions de renouvellement du bourg sur lui-même et de développement d'une offre urbaine de qualité sur ce même secteur, les élus souhaitent constituer sur la zone portuaire une véritable zone axée sur la mer. Celle-ci prendrait la forme d'une marina de taille restreinte en proposant :

- des activités de loisirs orientées vers le nautisme doux (canoë-kayak, voile...) en lien avec la valorisation des sites naturels environnants tels que l'embouchure de la Petite Rivière à Goyave, l'île Fortune, la plage de Sainte Claire ...
- la vente des produits de la pêche
- des commerces et services de restauration ou encore de matériel de nautisme
- le développement d'une activité de plaisance

Cet espace constituerait alors une étape urbaine privilégiée au sein d'un parcours littoral essentiellement naturel reliant la plage de Sainte-Claire aux zones de mangroves au nord de la commune.

En parallèle, la mise en place de navettes maritimes connectant le bourg à l'agglomération pointoise viendra valoriser cet espace et lui conférer une centralité et une attractivité nouvelles.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le développement du port devra s'appuyer sur un cahier des charges permettant son intégration environnementale et paysagère tant pour la partie terrestre (principes de performances énergétiques des bâtiments, limiter les pollutions ...) que pour sa partie maritime en privilégiant les loisirs non motorisés, mais également en proposant, par exemple, la restauration des herbiers qui pourraient être endommagés ...

Proposer des offres de formation en cohérence avec les orientations de développement économique

Le développement économique de la commune de Goyave doit pouvoir profiter à ses habitants et notamment aux jeunes. Des cursus de formation corrélés aux nouvelles activités économiques de la commune seront offerts au travers notamment de partenariats avec les instances en charge de la formation (métiers agricoles, guides nature...).

W
M
S
T
U
A
N

3. Permettre le développement d'une activité économique propre à Goyave en cohérence avec son identité rurale

3.3. DÉVELOPPER UN TOURISME EN LIEN AVEC LES VALEURS NATURELLES ET AGRICOLES DE LA COMMUNE

La commune dispose de sites naturels, agricoles et patrimoniaux de grande valeur. Ils pourront être valorisés au travers d'une politique axée sur l'attraction touristique.

Valoriser les sites existants pour promouvoir le territoire

Parmi ces sites, ont été identifiés :

- l'îlet Fortune, qui s'inscrira dans une ambition plus large de développer les loisirs nautiques au niveau du port
- la plage de Sainte Claire fait déjà l'objet d'un projet en cours d'élaboration
- les chutes Moreau, le Bassin bleu ou encore la chute de Bras de Fort attire d'ores et déjà des touristes, les sentiers devront être bien aménagés et entretenus et leur signalétique renforcée
- le cordon littoral végétal, dont la protection est affirmée, serait le support d'un sentier pédagogique de découverte reliant les points forts de ce rivage : plage de Sainte Claire, mangrove à l'embouchure des rivières et le port. Des lectures paysagères devront être mises en place pour rendre ce sentier bien visible.
- un point de vue panoramique pourrait être créé sur le secteur de Morne-Rouge
- les deux ponts type Eiffel situés à la Rose et au niveau de la ZAC de l'Aiguille
- la glacière de Douville
- l'aqueduc à Blonzac
- les vestiges de l'ancien chemin de fer sur la plage de Sainte Claire
- l'église Sainte Anne de Goyave
- le marché
- les vestiges de l'ancienne prison
- l'oratoire de Sainte Anne
- les anciennes maisons traditionnelles du bourg
- la maison Schwartz-Bart (actuellement résidence d'artiste)
- Village au Ti Bouboul
- Fermes existantes sur le territoire
- Pépinières

L'ensemble de ces sites devront être valorisés, entretenus et accessibles.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

À l'instar de ce qui a été fait pour les chutes Moreau, l'aménagement de ces sites souvent inscrits en zone naturelle devront être légers et limiter leur impact sur l'environnement. La valorisation des lieux pourrait également constituer le support d'une sensibilisation aux bonnes pratiques dans ces lieux (déchets, nuisances sonores ...).

Créer des sentiers et parcours thématiques

L'ensemble des sites répertoriés s'inscriront dans différents parcours thématiques :

- un parcours sur l'eau
- un parcours sur le petit patrimoine
- un sentier le long du littoral

Ces parcours, plus que la simple découverte touristique, seront le support d'une sensibilisation à l'environnement et de déplacements doux (adaptation de la voirie aux vélos par exemple).

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les parcours devront être majoritairement piétons ou cyclistes.

Privilégier les formes d'hébergement respectueuses du cadre de vie et de la ruralité de Goyave

Consciente de l'identité rurale de son territoire, l'équipe municipale souhaite rester dans un tourisme dit « vert », en privilégiant des hébergements intégrés à l'environnement goyavien.

Plutôt que des hôtels de dimension importante, la municipalité ambitionne de favoriser la multiplication des gîtes ruraux sur son territoire.

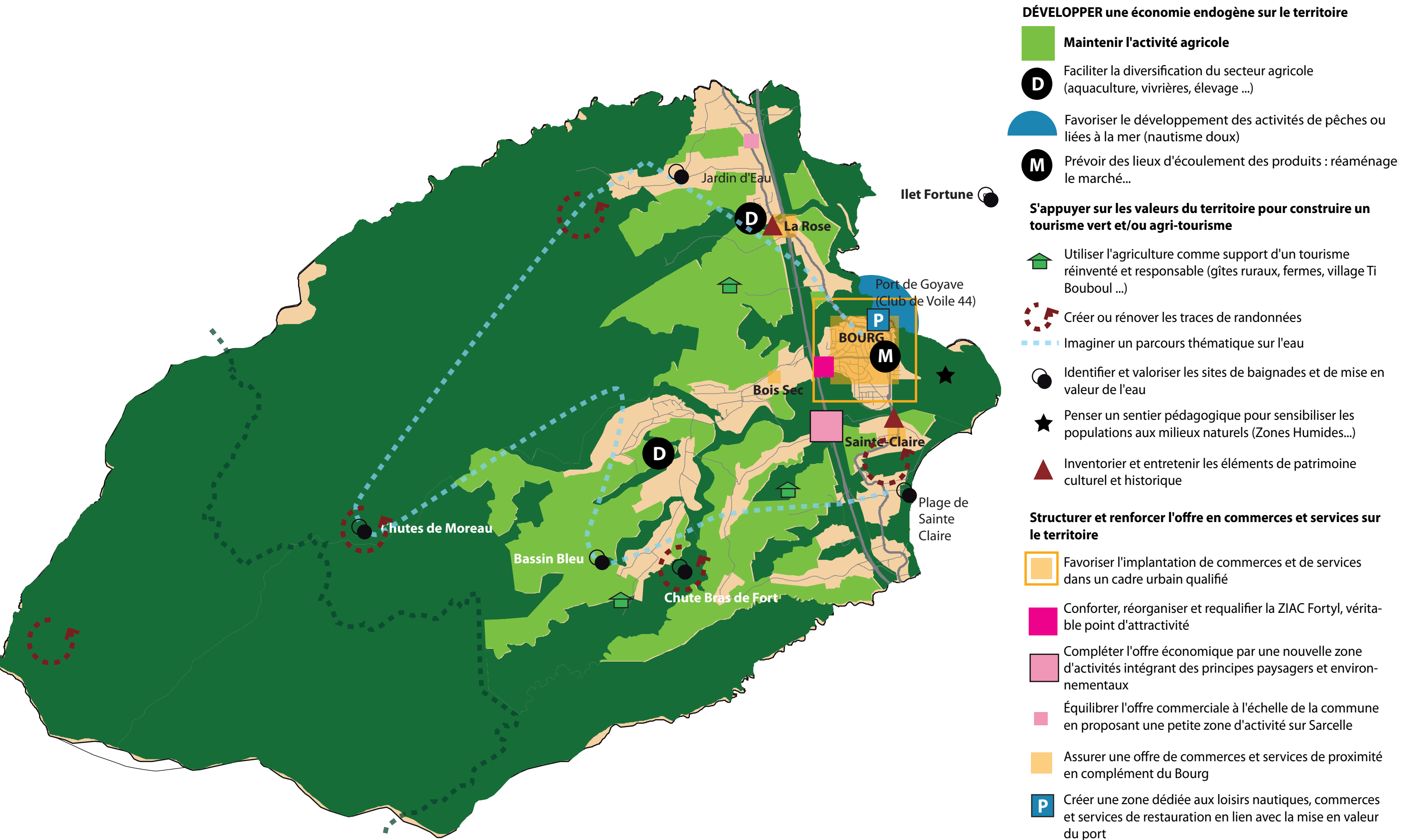
En adéquation avec le caractère de la commune, cette forme d'hébergement présente l'atout d'offrir aux agriculteurs un potentiel de diversification intéressant.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

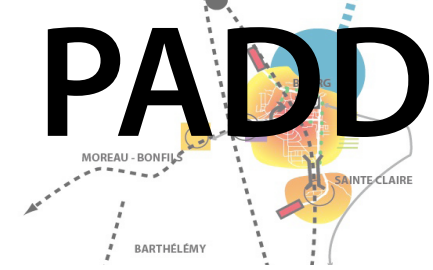
Ces formes d'hébergement devront être pensées de façon à limiter leur impact sur l'environnement.



ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE ENDOGÈNE



Projet de PADD



1. Protéger les valeurs naturelles, agricoles et patrimoniales du territoire pour les promouvoir

- PROTEGER les espaces naturels et agricoles**
 - Préserver sans concession les espaces naturels (dont Parc National de la Guadeloupe)
 - Pratiquer une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement
 - Protéger les Espaces Remarquables du Littoral dits "Zones humides" (ERL - L146-6)

- PRESERVER et PROMOUVOIR la ressource en eau**
 - Limitier les pollutions et préserver les cours d'eau
 - Identifier et valoriser les sites de baignades et de mise en valeur de l'eau
 - Limitier les impacts du barrage de Moreau
 - Prémunir le littoral des pollutions anthropiques
 - Proposer des excursions en canoë-kayak
 - Imaginer un parcours thématique sur l'eau

GÉRER LES RISQUES ET NUISANCES SUR LE TERRITOIRE

- Aménager les berges de la Petite Rivière à Goyave pour limiter le risque d'inondation

- Améliorer la gestion des déchets (construction d'une déchetterie)
- Construire un mur anti-bruit pour limiter l'impact de la RN1 sur les riverains

3. Favoriser le développement d'une économie propre au territoire

DÉVELOPPER une économie endogène sur le territoire

- D** Faciliter la diversification du secteur agricole (aquaculture, vivrières, élevage ...)
- M** Prévoir des lieux de vente des produits : réaménager le marché...

S'appuyer sur les valeurs du territoire pour construire un tourisme vert et/ou agri-tourisme

- Utiliser l'agriculture comme support d'un tourisme réinventé et responsable (gîtes ruraux, fermes, village Ti Bouboul ...)
- Créer ou rénover les traces de randonnées
- Identifier et valoriser les sites de baignades et de mise en valeur de l'eau
- Penser un sentier pédagogique pour sensibiliser les populations aux milieux naturels (Zones Humides...)
- Inventorier et entretenir les éléments de patrimoine culturel et historique

Structurer et renforcer l'offre en commerces et services sur le territoire

- Favoriser l'implantation de commerces et de services dans un cadre urbain qualifié
- Conforter, réorganiser et requalifier la ZIAC Fortyl, véritable point d'attractivité
- Compléter l'offre économique par une nouvelle zone d'activités intégrant des principes paysagers et environnementaux
- Equilibrer l'offre commerciale, via la création d'une petite zone d'activité sportive et de santé sur le secteur Nord
- P** Créer une zone dédiée aux loisirs nautiques, commerces et services de restauration en lien avec la mise en valeur du port

2. Développer et équiper le territoire urbain

HIÉRARCHISER la structure urbaine

- Étendre et renouveler le bourg**
- Étendre le bourg via un développement d'une zone d'équipements sportifs reliant les berges aménagées et le sentier littoral
- PRU** Requalifier le centre ancien (espaces publics, paysages...)
- Poursuivre la démarche d'ouverture sur la mer en revitalisant la zone portuaire (restauration, loisirs nautiques ...)

- Équilibrer l'offre urbaine par la constitution d'un pôle d'appui du bourg sur Sainte-Claire :**
 - mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements)
 - mixité sociale
 - mixité intergénérationnelle

- Permettre un développement mesuré du secteur de Bois-sec - Moreau**

- Conforter et équiper les polarités rurales**

- Permettre l'implantation d'une offre urbaine en complément du bourg

- Circonscrire l'extension des formes urbaines diffuses et linéaires**

- Requalifier et réorganiser la ZA de Fortyl** (charte paysagère, plan de circulation, éclairage public...)

- Préserver les espaces agricoles et naturels** d'une croissance irraisonnée de l'urbanisation

ORGANISER les circulations sur le territoire

- Aménager la RN1 et sécuriser les intersections pour limiter les nuisances engendrées (insécurité, bruit...)
- Travailler les liaisons (visuelles, piétonnes, automobile...) entre le bourg et son extension

Transports en communs

- Veiller à drainer efficacement le territoire en transport en commun
- Prévoir un itinéraire de cabotage avec l'agglomération pointoise

Déplacements doux

- Proposer des parcours sécurisés pour les piétons et/ou cyclistes (en lien avec les parcours thématiques touristiques)
- Végétaliser les voies afin de rendre la marche confortable

